



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6906<sup>e</sup>** séance

Mercredi 23 janvier 2013, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Masood Khan/M. Tarar . . . . .	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Australie . . . . .	M. White
	Azerbaïdjan . . . . .	M <sup>me</sup> Jafarova
	Chine . . . . .	M. Hong Ming
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cenzer
	Fédération de Russie . . . . .	M. Zhdanov
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Legendre
	Guatemala . . . . .	M <sup>me</sup> Bolaños Pérez
	Luxembourg . . . . .	M. Maes
	Maroc . . . . .	M. Erroja
	République de Corée . . . . .	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Woodfield
	Rwanda . . . . .	M. Kayinamura
	Togo . . . . .	M. M'Beou

## Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21485 (F)



Merci de recycler 

*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Nigéria à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je prie tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs interventions à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Khalil** (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à saluer la participation du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, pays qui a obtenu le statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies en novembre dernier. Je voudrais tout d'abord saluer la participation à ce débat du Ministre des affaires étrangères de la Palestine, État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis novembre dernier. Je remercie aussi M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies, de son précieux exposé des faits intervenus au cours des trois derniers mois.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

D'importants faits nouveaux ont eu lieu depuis le dernier débat public (voir S/PV.6847) organisé il y a trois mois pour discuter de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Premièrement, le Président Obama a été réélu au cours de la première semaine de novembre. Son élection a suscité de nouveau l'espoir d'un engagement renouvelé et efficace du Gouvernement des États-Unis en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Une semaine après les élections américaines, il y a eu quelques tensions à Gaza. L'Égypte a tenté d'offrir sa médiation dès l'apparition de ces tensions. Mais avant que nos efforts n'aboutissent, ils ont été sapés par l'agression à large échelle lancée contre Gaza au cours de la même semaine, ce qui nous a poussés à demander la convocation d'une réunion urgente du Conseil de sécurité le 14 novembre, pour remédier à la détérioration

de la situation. Le Conseil a tenu une réunion à huis clos (S/PV.6863) le même jour, mais n'a pu prendre de mesures. Néanmoins, nous avons poursuivi notre médiation entre Israël et Hamas pour arrêter la violence. Nous avons pu parvenir à un accord pour calmer la situation le 21 novembre, qui comportait un certain nombre d'arrangements visant à une réduction durable des tensions, un assouplissement du blocus imposé à Gaza et l'arrêt des hostilités des deux côtés.

Le 29 novembre, l'Assemblée générale a voté à une majorité écrasante en faveur de l'octroi à la Palestine du statut d'État observateur auprès de l'ONU (résolution 67/19 de l'Assemblée générale). Au total, 138 pays ont voté pour et neuf contre. 42 pays se sont abstenus. Tous les États qui ont pris la parole au cours de cette historique réunion de l'Assemblée générale (voir A/67/PV.44), que ce soit pour se déclarer en faveur, contre ou pour annoncer qu'ils s'abstenaient, ont expliqué qu'ils l'ont fait pour promouvoir la paix dans la région.

Avant cette décision historique à l'Assemblée générale, Israël avait promis d'exercer des représailles. Et il a tenu sa promesse. Dans la période qui a suivi l'adoption de la résolution, le Gouvernement israélien s'est lancé dans une frénésie d'activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés, en particulier à Jérusalem. Quatorze membres du Conseil ont dénoncé dans des déclarations faites séparément cette politique qui vise à imposer le fait accompli sur le terrain. Israël a aussi saisi les rentrées fiscales de l'Autorité palestinienne, l'exposant ainsi à la menace d'une faillite financière.

Les ministres arabes des affaires étrangères se sont réunis par trois fois pour examiner la situation en Palestine depuis notre dernière réunion : en novembre, au moment de l'agression israélienne contre Gaza, en décembre et en janvier. Ils ont pris un certain nombre de décisions condamnant la frénésie d'activités dans les territoires occupés et appuyant l'Autorité palestinienne et les efforts de réconciliation en Palestine. Ils se sont engagés à tout faire pour donner au processus de paix une dernière chance.

L'Égypte a repris ses efforts de réconciliation en Palestine. Ce mois-ci, le Président égyptien a reçu le Président de l'État de Palestine. Nous avons aussi reçu les dirigeants du Hamas. Des mesures sont prises actuellement aux fins de la réconciliation.

Enfin, les élections israéliennes ont eu lieu hier. Les résultats officiels n'ont pas encore été publiés,

mais les résultats préliminaires indiquent que le parti actuellement au pouvoir est en tête. Au cours de la campagne électorale, le Premier Ministre d'Israël a promis de poursuivre et d'élargir les activités d'implantation. Il a réaffirmé à maintes occasions qu'Israël avait le droit de construire à Jérusalem-Est.

Parmi tous ces faits nouveaux importants, nous avons pu capter deux signaux positifs. Le premier est que l'accord de cessez-le-feu à Gaza tient toujours. Des mesures ont été prises des deux côtés pour apaiser la situation. Des arrangements ont été pris par Israël pour assouplir le blocus, notamment l'extension de la zone de pêche des Palestiniens à six milles marins et un accès restreint des camions à Gaza.

Le deuxième est que le processus de réconciliation entre Palestiniens reprend lentement. Nous escomptons réunir dans un proche avenir les deux parties aux fins d'aplanir leurs divergences.

Avant notre prochaine réunion, prévue dans trois mois, il faut que toutes les parties, la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier, montrent qu'ils sont concrètement décidés à limiter les graves répercussions possibles de l'effondrement du processus de paix. L'inaction n'est pas un choix possible. Il faut que d'autres mesures pratiques soient prises pour garantir la stabilité dans la région et sauver le processus de paix.

Premièrement, il faut que les parrains du processus de paix, notamment le Gouvernement des États-Unis, l'Union européenne, la Russie, l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties, s'engagent une nouvelle fois à agir sérieusement en faveur de la reprise des négociations de paix sur la base des mandats convenus précédemment, en vue d'un règlement définitif incluant la création d'un État palestinien indépendant sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Deuxièmement, il faut que tous les plans actuels d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés soient gelés et qu'aucun nouveau plan ne soit approuvé. Il faut que le Conseil envisage de se prononcer à cet égard.

Troisièmement, il faut encourager les efforts de réconciliation en Palestine de façon claire et sans équivoque.

Quatrièmement, il faut améliorer la situation sur le terrain, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Il faut lever le

blocus imposé à Gaza. Il faut que cesse la rétention des revenus de l'Autorité palestinienne. Il faut arrêter les violences et les exactions commises quotidiennement contre les Palestiniens.

Nous espérons que toutes ces mesures, ou du moins une partie d'entre elles, se concrétiseront dans les trois prochains mois. Dans l'intervalle, l'Égypte reste déterminée à œuvrer de concert avec toutes les parties en faveur de l'instauration d'une paix juste et durable pour tous les peuples et États de la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

**Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein** (Jordanie) (*parle en anglais*) : Protocole mis à part, je tiens à consacrer ma déclaration aujourd'hui à la seule question cruciale de l'implantation de colonies dans les territoires palestiniens occupés, ce qui n'ôte rien à l'importance primordiale que nous attachons à d'autres questions pressantes dans notre région, sur lesquelles je reviendrai dans notre prochaine intervention au Conseil sur ce sujet.

Dans deux jours, l'Organisation des Nations Unies commencera à marquer la célébration de l'anniversaire de la libération d'Auschwitz et, ce faisant, rappellera l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire humaine, lorsque les nazis, avec l'aide de leur collaborateurs dans l'Europe occupée, ont massacré presque toute la population juive de l'Europe orientale et centrale, ainsi qu'un grand nombre de Juifs acheminés d'Europe occidentale, notamment de France, des Pays-Bas et de Belgique.

Le massacre à grande échelle d'un peuple était resté jusqu'alors inconnu d'un monde habitué depuis longtemps aux campagnes de persécutions et aux tueries de masse. Nous pensons à cet égard aux souffrances infligées aux peuples autochtones par exemple. La principale leçon à retenir de toutes cela est claire : lorsque nous décidons que les autres appartiennent à des catégories inférieures à nous-mêmes, sur la base de valeurs n'émanant pas d'une perspective universelle mais étroitement définies par chaque communauté elle-même, nous arrivons facilement à accepter l'avalissement de l'autre, à le stigmatiser et à le rendre responsable de toute situation négative qui se présente, et l'on opte au bout du compte pour des solutions qu'on n'aurait jamais pu imaginer autrement, mais qui deviennent davantage possibles à chaque malédiction proférée.

Le processus de paix arabo-israélien a atteint un stade critique, et dans l'année qui vient le Conseil sera connu des générations futures soit comme étant celui qui a présidé à la fin de l'un des plus longs conflits inscrits à son ordre du jour, grâce à un règlement global sur la base de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, ou comme celui qui a présidé à une issue ignoble : l'enterrement de la paix et la ruine de ceux qui vivent dans la région.

Voilà pourquoi il nous faut tout faire pour stopper toute évolution qui aurait un impact négatif sur les perspectives de relance des négociations sur le statut final. Mais nous pouvons à peine entreprendre une action internationale crédible ensemble, assortie des ajustements nécessaires, si nous sommes chaque semaine assaillis par l'annonce de plans d'activités de construction de nouvelles implantations israéliennes, surtout à Jérusalem-Est occupée ou dans la zone E-1, ce qui dénie aux Palestiniens toute continuité territoriale et voue la paix à l'échec une fois pour toute. Ce qui est particulièrement irritant, c'est que la loi sur cette question n'a pas changé et reste extrêmement clair, quelles que soient les décisions que la Cour suprême d'Israël décide de prendre.

La loi applicable relativement à l'exercice par Israël du contrôle militaire de l'État occupé de Palestine n'est, encore une fois, ni une loi israélienne ni une quelconque loi interne qu'Israël juge bon d'appliquer, mais une loi relevant du droit international humanitaire applicable à toutes les hautes parties contractantes ainsi qu'à toutes les obligations qui sont erga omnes. En ce qui concerne la Cisjordanie, les règlements administratifs et militaires d'Israël ne peuvent être légitimes que s'ils sont pleinement conformes avec la quatrième Convention de Genève et que si le contrôle de cette zone est strictement régi par ses obligations de puissance occupante.

La position de la Cour internationale de Justice en la matière est on ne peut plus claire. Elle indique, au paragraphe 78 de son avis consultatif de 2004 que :

« Les territoires situés entre la Ligne verte (...) et l'ancienne frontière orientale de la Palestine sous mandat ont été occupés par Israël en 1967 au cours du conflit armé opposé Israël à la Jordanie. Selon le droit international coutumier, il s'agissait donc de territoires occupés dans lesquels Israël avait la qualité de puissance occupante. Les événements survenus depuis lors dans ces territoires [...] n'ont rien changé à cette situation. L'ensemble de ces territoires (y compris

Jérusalem-Est) demeurent des territoires occupés et Israël y a conservé la qualité de puissance occupante. » (voir A/ES-10/273)

Il convient aussi de noter qu'aucun territoire ne fait exception à cette conclusion : tout le territoire de la Cisjordanie, tel que décrit par la Cour, est considéré comme étant occupé. Une lecture plus attentive de la résolution 242 (1967) le confirme, comme nous l'avions expliqué devant la Cour internationale de Justice le 24 février 2004. Dans sa présentation orale, le regretté Sir Arthur Watts Q.C., conseiller juridique de la Jordanie, a relevé comment la résolution 242 (1967)

« a affirmé à l'unanimité l'application du principe du retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit Et cela signifiait, et ne pouvait que signifier, les territoires situés sur le côté non israélien de la Ligne verte. Ainsi donc, la Ligne verte est la ligne de départ à partir de laquelle est mesurée l'étendue de l'occupation israélienne de territoires non israéliens. Ayant pris naissance en 1949 comme ligne d'armistice, elle devint en 1967 la ligne du côté israélien à partir de laquelle Israël doit retirer ses forces, et du côté non israélien à partir de laquelle le territoire a été occupé par Israël. ».

Le transfert par la Puissance occupante d'une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe constitue une infraction grave, manifeste et continue des lois et coutumes applicables dans les conflits armés internationaux, comme l'indique l'article 49 de la quatrième Convention de Genève; et cet acte est également qualifié d'acte criminel dans l'article 8 2) b) viii) du Statut de Rome.

Pour les membres de l'extrême-droite israélienne qui semblent généralement ignorants de ce dernier point, ou en sont informés mais s'en moquent, il convient de répéter encore une fois que, s'agissant du Statut de Rome, et en attendant l'application par la Cour de sa juridiction sur la Palestine, qui semble désormais du domaine du possible, nous pourrions passer simplement de la responsabilité de l'État au domaine de la responsabilité pénale individuelle.

Les actions du mouvement des colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés doivent, pour des raisons évidentes, cesser de suite, de même que doivent cesser les grandes souffrances du peuple palestinien. Les actions des États doivent reposer sur

le droit international coutumier, que ce Conseil doit défendre et non pas affaiblir.

De plus, notre profonde opposition à la politique de peuplement et notre condamnation répétée de cette pratique, que nous réitérons aujourd'hui, ne reposent pas sur une forme quelconque de sectarisme à l'égard du peuple juif, mais sur une violation continue, vieille de trois décennies, du droit international humanitaire, confirmée par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 2004 et comprise comme telle par la grande majorité des États du monde d'aujourd'hui.

Enfin, nous espérons que la communauté internationale comprendra l'urgence de cette situation délicate pour créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers sur le statut final, qui permettront sans doute de donner rapidement forme au tracé final des frontières. Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler comment, lors des négociations sur le projet de résolution devenu la résolution 242 (1967), un accord a été conclu entre les principaux interlocuteurs sur un retrait de tous les territoires non israéliens, un accord qui ne prévoyait que des rectifications frontalières réciproques mineures.

Nous espérons enfin voir se terminer l'occupation de toutes les terres arabes, pour que les Palestiniens vivent libres dans leur nouvel État, 68 ans après la Shoah, pour que les Israéliens se sentent en sécurité, et que pour tous les habitants de la région travaillent ensemble à l'ombre d'une paix globale permanente.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

**M<sup>me</sup> Ribeiro Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour son exposé. Le Brésil se félicite de la participation du Ministre Riad Malki et de la contribution du Représentant permanent d'Israël.

Comme c'est le premier débat public sur cette question depuis l'adoption historique par l'Assemblée générale de la résolution 67/19, je tiens à réitérer l'immense satisfaction du Brésil face à l'appui sans équivoque accordé par la communauté internationale à la demande palestinienne de statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Brésil félicite le peuple et le Gouvernement de l'État de Palestine pour cette réalisation qui, à notre avis,

renforcera la voie vers une solution négociée de la question israélo-palestinienne.

Alors que nous commençons une nouvelle année, les perspectives de paix au Moyen-Orient semblent de plus en plus distantes. Le temps n'a fait que compliquer la situation et a intensifié la nécessité de déployer des efforts diplomatiques pour trouver des solutions durables aux défis nouveaux et de longue date.

La communauté internationale ne parvient pas, hélas, à trouver de solutions effectives aux problèmes politiques les plus graves qui affectent la région. Le Conseil devrait, à cet égard, donner un exemple utile en faisant montre de plus de détermination à traiter sérieusement de cette question au travers de débats périodiques et soutenus.

Tout au long de l'année 2012, les perspectives de la solution des deux États n'ont cessé de s'amenuiser, et un nombre croissant de personnes à Gaza, en Syrie, au Liban et dans le sud d'Israël continuent de souffrir des conséquences de l'inaction.

La situation a continué de s'aggraver du fait de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette pratique illégale constitue un sérieux obstacle à la paix dans la région et à la réalisation de la solution des deux États. La construction d'implantations israéliennes dans la zone dite E-1 et d'autres constructions récentes dans le territoire palestinien occupé sont particulièrement préoccupantes. Israël devrait revoir cette décision. Ces activités nuisent aux perspectives d'une solution des deux États; elles sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle considérable à la paix. La construction de colonies de peuplement doit non seulement être complètement gelée, les colonies elles-mêmes doivent être démantelées et l'occupation cesser.

Il faut d'urgence que des progrès soient réalisés en 2013. La communauté internationale a depuis longtemps en sa possession le plan de règlement du conflit israélo-palestinien. L'élément essentiel manquant est la volonté politique de le mettre en œuvre au travers d'un processus fiable.

Le Brésil appelle de nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter pleinement de ses responsabilités. La promotion de la paix au Moyen-Orient est dans l'intérêt de tous les Membres de l'ONU et ne saurait être confiée à des parties tierces. Comme mon gouvernement

l'a déjà dit, un Quatuor inefficace et un Conseil de sécurité silencieux ne servent pas les intérêts de la paix au Moyen-Orient.

Le récent conflit à Gaza est venu nous rappeler encore une fois les coûts humains, politiques et matériels de la durée indéfinie du conflit israélo-palestinien et de la paralysie du processus de paix.

Le Gouvernement brésilien proteste dans les termes les plus vifs de la destruction par les forces israéliennes, lors du dernier conflit à Gaza, du pont d'Al Sikka qui dessert les habitants de Moghraqa, Wadi Gaza, Buriej et Nuseirat, qui avait été reconstruit récemment par le Programme des Nations Unies pour le développement grâce à un financement brésilien. Il est tout simplement inacceptable que la population civile en paie le prix.

Heureusement, le cessez-le-feu convenu par les parties s'est maintenu. Il faut également protéger la vie humaine, que ce soit à Gaza ou à Sderot. Pour parvenir à une solution durable de cette question, tous les acteurs doivent renoncer à la violence et à l'extrémisme; les Palestiniens doivent se réconcilier; le blocus contre Gaza doit être levé; et le processus de paix doit recommencer.

S'agissant de la Syrie, nous sommes choqués par le niveau actuel de violence dirigée contre les civils. Nous avons condamné énergiquement l'attaque contre l'Université d'Alep. Le Brésil réaffirme qu'il faut procéder à une enquête indépendante de manière à identifier les responsables de cet acte et à les traduire en justice. Nous sommes également préoccupés par la situation des Syriens réfugiés dans les pays voisins. Le Brésil soutient les activités que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mène au Liban, en Jordanie et en Turquie pour atténuer leurs souffrances.

La violence en Syrie compromet l'avenir du pays, pourtant le Gouvernement comme l'opposition continuent d'ignorer la nécessité incontournable d'une solution négociée et de croire, à tort, qu'ils peuvent l'emporter par des moyens militaires. Certes, c'est avant tout au Gouvernement syrien qu'il incombe de faire cesser la violence, mais nous sommes aussi conscients de la part de responsabilités qui revient aux groupes d'opposition armés et à la présence d'éléments radicaux parmi les rebelles.

Toutes les parties doivent s'acquitter de leur obligation de faire cesser la violence et de respecter le droit international humanitaire, mais elles doivent également faire des efforts pour trouver une solution

pacifique au conflit. Le consensus international est qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. La seule voie possible consiste à entreprendre un processus politique ouvert à tous et dirigé par les Syriens.

À ce stade, il est plus important que jamais d'appuyer les efforts du Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi. Le Brésil invite tous les acteurs, y compris le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts pour trouver une solution convenue au niveau multilatéral, comme le prévoit le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe) qui, en tant que document de consensus, garde toute sa pertinence aujourd'hui. Les efforts doivent se concentrer sur la nécessité de mettre immédiatement fin à l'effusion de sang, de promouvoir la stabilité et d'aider les parties à négocier de bonne foi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il s'agit d'une question d'une extrême importance pour la paix et la sécurité régionales et internationales, notamment à la lumière des circonstances qui règnent actuellement au Moyen-Orient.

Tout d'abord, je voudrais indiquer que nous souscrivons aux déclarations qui ont été ou vont être faites au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés. Par ailleurs, je salue la présence et l'intervention du Ministre palestinien des affaires étrangères et je remercie M. Robert Serry de son exposé très complet.

La cause palestinienne a connu des développements importants depuis le dernier débat du Conseil sur la question (voir S/PV.6847). Par sa résolution 67/19, adoptée le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. À la suite de l'adoption de cette résolution, Israël a recommencé à implanter de nouvelles colonies de peuplement et à construire des logements supplémentaires dans les colonies existantes. Dans son exposé au Conseil du mois dernier (voir S/PV.6894), le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a signalé que le lendemain de cette adoption,

le Gouvernement israélien avait annoncé son intention de construire plusieurs milliers de logements dans la zone E-1 située entre Jérusalem et la colonie de Ma'ale Adumin. Il a également ajouté que le Gouvernement israélien a décidé d'accélérer la construction de quelque 6 500 logements à Jérusalem-Est. Telle fut donc la réponse du Gouvernement israélien à l'adoption de la résolution 67/19.

Toujours en guise de représailles contre le peuple palestinien, Israël a par ailleurs refusé de reverser les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne. Il s'agit d'une violation du Protocole de Paris, qui stipule que les recettes fiscales doivent être reversées. Pour alléger les souffrances du peuple palestinien, le Royaume d'Arabie saoudite a versé 100 millions de dollars d'aide budgétaire à l'Autorité palestinienne. L'occupation israélienne de la terre palestinienne est désormais l'un des cas d'occupation étrangère les plus anciens dont l'Organisation ait à traiter. Dans cet organe, et ailleurs, nous entendons des déclarations réaffirmant la profonde conviction de la communauté internationale et de l'ONU dans la justesse de la cause palestinienne et dans le caractère irrémédiable de la fin de l'occupation. Mais, concrètement, le Conseil est paralysé et impuissant face à la Puissance occupante qui continue de faire fi du droit international et poursuit ses politiques brutales et injustes.

Dans son dernier rapport sur la situation au Moyen-Orient (S/2012/701), le Secrétaire général déclare que l'expansion des colonies sape la base territoriale d'un futur État palestinien. Les colonies de peuplement constituent indéniablement une violation de la quatrième Convention de Genève, qui interdit à une puissance occupante de modifier les caractéristiques démographiques du territoire qu'elle occupe ou de confisquer des terres. Les colonies de peuplement condamnent irrémédiablement les chances de parvenir à un règlement pacifique de la question palestinienne fondé sur le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États.

Le Royaume d'Arabie saoudite, en tant que gardien des lieux saints de l'islam, est profondément préoccupé par les pratiques israéliennes à Al-Qods Al-Charif. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté au moins une dizaine de résolutions relatives à Jérusalem et à la nécessité d'éviter tout impact négatif sur les sites religieux et spirituels de la ville. Pourtant, plus de la moitié des colons israéliens vit dans la zone de Jérusalem et ses alentours, et ils sont de plus en

plus nombreux à vivre dans la partie située entre le sud de Jérusalem et Bethléem. La dernière résolution sur Jérusalem adoptée par l'Assemblée générale est la résolution 67/24, en date du 30 octobre 2012. Intitulée « Jérusalem », elle rappelle en son premier paragraphe que toute mesure prise par Israël, Puissance occupante, en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville sainte de Jérusalem est illégale et nulle et non avenue et sans validité aucune.

Israël poursuit sa campagne de démolition dans le quartier des lieux saints d'Al-Qods Al-Charif, et notamment ses travaux en surface mais surtout en sous-sol sur le site de la mosquée Al-Aqsa dans le but d'en affaiblir les fondations au point qu'elle s'écroule. Les excavations sur le site de la mosquée Al-Aqsa touchent désormais près de 30 bâtiments. Dans le même temps, Israël continue de démolir les maisons des habitants palestiniens de Jérusalem et d'annuler leurs droits de résidence. À Jérusalem-Est, il expulse les familles palestiniennes de leurs habitations et les laisse à la rue.

À cela s'ajoute le comportement des colons, qui se livrent à des actes de provocation dans cette ville, endommageant et profanant mosquées et églises. Le Conseil se doit d'obliger Israël à cesser ses politiques actuelles et à respecter les résolutions du Conseil et de l'Assemblée. Il est temps d'en finir avec l'immunité permanente dont jouit Israël et de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir l'indépendance de l'État de Palestine et mettre fin à l'occupation de ses territoires. Il faut aussi que cesse l'occupation du Golan syrien ainsi que des fermes de Chebaa et des autres territoires libanais. Ne pas agir entamera profondément la crédibilité et la stature du Conseil de sécurité et de l'ONU.

Déjà tragique, la situation en Syrie s'est fortement détériorée ces derniers temps, les raids aériens menés par le Gouvernement contre sa population faisant de plus en plus de morts. Ce régime traite désormais ses citoyens comme des ennemis, les tuant et détruisant leurs maisons. Le nombre de victimes dépasse maintenant les 60 000, tandis que les réfugiés et les personnes déplacées se comptent par millions.

Il est évident pour tout le monde que le régime syrien a perdu toute légitimité et ne peut plus rester au pouvoir. Il se bat jusqu'au bout en s'accrochant à un pouvoir qui s'effrite. Il essaie de décrire la situation comme étant un conflit entre la Syrie et ses voisins, alors qu'en réalité, ce sont ses habitants qui se sont

révoltés et ont clairement exprimé leur volonté, qui doit être respectée. Ce régime ne peut pas continuer à s'accrocher au pouvoir en piétinant les corps des martyrs. La menace proférée par ce régime à l'effet qu'il allait détruire Damas pour qu'il s'effondre sur ses habitants n'est rien d'autre qu'un signe de désespoir et d'échec.

Le peuple syrien est frustré par l'inaction de la communauté internationale et a le sentiment que le Conseil de sécurité l'a abandonné à son sort. Jusqu'à présent, le Conseil s'est montré incapable d'arrêter la machine à tuer du Gouvernement syrien. Au contraire, cette machine à tuer est devenue plus sophistiquée et a étendu sa portée, et continue de perpétrer des crimes contre l'humanité et des massacres horribles. Pour cette raison, mon pays exige que tous les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes devant la justice internationale. Il invite le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités à cet égard.

Choqué par les événements qui se déroulent en Syrie, le Royaume d'Arabie saoudite n'a pas hésité à assumer ses responsabilités. Il a porté secours au peuple syrien et a fourni une aide humanitaire et une aide d'urgence à hauteur de plusieurs centaines de millions de dollars. Le Royaume d'Arabie saoudite participera activement à la conférence des donateurs qui se tiendra au Koweït à la fin du mois à la demande du Secrétaire général, afin de répondre aux besoins du peuple syrien.

Par ailleurs, le Royaume d'Arabie saoudite a été l'un des premiers pays à reconnaître la Coalition nationale syrienne, qui, à ce jour, a été reconnue par plus d'une centaine d'États. Il faut maintenant autoriser la Coalition à représenter le peuple syrien dans toutes les organisations, tous les organismes et toutes les instances. L'Arabie saoudite a adopté cette position suite à sa grande douleur et à sa profonde tristesse face aux événements dont nous sommes témoins au quotidien – les tueries, la destruction et le génocide commis par le régime syrien à l'encontre de civils non armés.

Nous constatons que le Conseil de sécurité est très lent à réagir à la situation tragique qui règne en Syrie et à assumer ses responsabilités morales, humanitaires et régionales. Le Royaume d'Arabie saoudite exhorte le Conseil à répondre aux appels du peuple syrien et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Nous demandons au Conseil d'agir rapidement et résolument, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour mettre un terme au massacre perpétré par le régime syrien. Nous l'exhortons à œuvrer

en vue d'un transfert pacifique du pouvoir qui réponde aux aspirations et aux attentes du peuple syrien pour la liberté, la dignité et la prospérité et qui préserve l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en respectant la diversité de ses habitants.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations, ainsi qu'à votre pays, le Pakistan, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. De même, je voudrais remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

En novembre dernier, la volonté de la communauté internationale s'est exprimée lorsque l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur (résolution 67/19 de l'Assemblée générale). Tout en saluant cet événement, nous condamnons les actes racistes et barbares perpétrés depuis lors par Israël. Israël a poursuivi sa politique expansionniste en approuvant l'implantation de nouvelles colonies de peuplement illégales en Cisjordanie et dans la zone E-1 près de Jérusalem-Est. Le 8 janvier, le Premier Ministre, M. Nétanyahou, a affirmé que l'implantation et l'expansion par Israël de ces colonies illégales ne constituaient pas une menace pour le processus de paix. Une telle déclaration est absurde et grotesque. La décision prise par Israël témoigne clairement de son mépris pour le droit international et l'opinion mondiale. En outre, il est plus qu'évident qu'Israël ne désire pas la paix. Ma délégation estime que l'expansion des colonies de peuplement illégales fera échouer la solution des deux États.

Israël continue de modifier illégalement la réalité sur le terrain dans le territoire palestinien occupé. Il semble déterminé à réduire à néant les aspirations des Palestiniens à l'autodétermination. La mesure prise par Israël de retenir les recettes fiscales palestiniennes est non seulement illégale et honteuse, mais il s'agit également d'un acte criminel visant à affaiblir et à punir l'Autorité nationale palestinienne. Le monde ne peut pas

fermer les yeux sur ces agissements illégaux d'Israël. Les grandes puissances doivent prouver au monde que ce sont leurs capitales qui décident de leur politique étrangère et des mesures qu'elles prennent relativement à la question palestiniennes, et non Tel-Aviv.

Il faut faire comprendre à Israël que son avenir et sa sécurité reposent sur le principe de la création d'un État palestinien dans le cadre de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël doit également mettre un terme à toutes les activités illégales de peuplement et de démolition de structures palestiniennes, qui vont à l'encontre du droit international. Il faut l'obliger à respecter et à rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien. Israël doit écouter les appels internationaux et lever immédiatement le blocus illégal imposé à Gaza. Ce n'est qu'à ce moment que les Israéliens et les Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Il est possible de briser l'impasse au Moyen-Orient, mais, pour ce faire, nous devons trouver des solutions pragmatiques fondées sur les normes et les principes internationaux. Cela exige que toutes les puissances influentes fassent preuve d'un leadership politique fort en tenant compte des besoins indissociables des peuples et des nations de la région. Il va sans dire que le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui revient en s'acquittant de son mandat et faire respecter ses résolutions en vue d'une solution durable à la question palestinienne, ce qui lui permettra de rétablir sa crédibilité. Nous devons nous engager collectivement à consentir ces efforts pour que l'insécurité et les conflits dans le monde fassent place à une paix et une sécurité durables.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Al Bayati** (Iraq) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour la compétence exceptionnelle avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil au cours de ce mois. Par ailleurs, je remercie le Maroc de sa direction des travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également remercier M. Robert Serry de son exposé détaillé de ce matin. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine et sa participation à la présente séance. Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et rendre hommage aux membres sortants.

Le présent débat est le premier organisé sur cette question en 2013. Par conséquent, le Groupe des États arabes tient à réaffirmer que l'année 2013 marquera un tournant décisif en ce qui concerne le Moyen-Orient, et notamment la question palestinienne, qui est la cause par excellence du monde arabe. Le 29 novembre 2012, nous avons assisté à un événement historique, lorsque la Palestine s'est vue accorder le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette réalisation est la seule mesure pratique positive prise depuis de nombreuses années sur la voie de la réalisation d'une paix juste et globale sur la base de la solution des deux États. L'importance de cette mesure tient également au fait qu'elle intervient à un moment où la communauté internationale n'a pas été capable d'obliger Israël, la Puissance occupante, à respecter le consensus international sur le fait qu'il doit mettre fin à son occupation de la Palestine en appliquant les résolutions de l'ONU, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, il n'est plus possible ni acceptable que la communauté internationale traite la question palestinienne de la même manière qu'elle le fait depuis des décennies. Le moment est venu pour le monde, représenté par l'ONU et, en tête, le Conseil de sécurité, d'assumer sa responsabilité directe dans la protection de la paix et de la sécurité internationales, en particulier alors qu'Israël persiste à occuper les territoires arabes et palestiniens et à poursuivre ses pratiques illégales et illicites qui constituent une violation flagrante de toutes les dispositions du droit international et des chartes internationales, la première de ces violations étant les colonies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

À cet égard, nous observons tous aujourd'hui l'intensification de ces violations incessantes commises par le Gouvernement israélien et qu'il entend être des sanctions supplémentaires contre le peuple palestinien et ses dirigeants suite à l'avancée diplomatique, politique et juridique réalisée dans le cadre des efforts multilatéraux, à savoir le statut plus élevé d'État observateur accordé à la Palestine à l'ONU.

L'intensification des activités de colonisation a été récemment illustrée très clairement par l'annonce de la décision d'Israël de construire 3 000 nouveaux logements dans les territoires palestiniens, à Jérusalem-Est, pour compléter le complexe de colonies appelé E-1, dans le but d'isoler Jérusalem-Est de la Cisjordanie et de rompre la continuité territoriale entre le nord et le sud

de la Cisjordanie. Cette mesure représente une nouvelle gifle donnée par Israël à la communauté internationale, unanime sur le caractère illégal et illégitime de la colonisation et sur le fait qu'elle est le plus grand obstacle à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967.

Israël ne se contente pas simplement de cela. Ses forces ont agressé avec brutalité des militants palestiniens qui essayaient de protester contre les plans colonialistes et de protéger leurs terres de manière pacifique en mettant en place des villages palestiniens qu'ils ont appelé Bab al-Shams et Bab al-Karama.

Le Groupe des États arabes condamne dans les termes les plus fermes la poursuite des violations israéliennes contre les Palestiniens et leur territoire. L'année dernière, les forces d'occupation israéliennes ont tué 226 Palestiniens, dont plus de 60 enfants et femmes, et en ont blessé 2 300. Elles ont également détruit 2 100 logements et installations et arraché 7 700 arbres fruitiers et décidé de construire 26 000 nouveaux logements destinés aux colons.

Israël doit prendre conscience que ces crimes persistants entraînent de lourdes sanctions et que leurs auteurs n'échapperont pas à la justice. Dans l'intervalle, des milliers de Palestiniens continuent de souffrir de la politique israélienne de détention, qui n'épargne aucun secteur de la société palestinienne—femmes, personnes âgées et enfants—de manière arbitraire, sans parler des conditions de détention terribles qui entraînent la détérioration de l'état de santé d'un grand nombre de détenus et de prisonniers. À cet égard, le Groupe des États arabes impute à Israël, la Puissance occupante, la pleine responsabilité de la vie et de la sécurité de tous les détenus et en particulier de ceux d'entre eux qui observent une grève de la faim, dont la situation est aujourd'hui difficile en raison de l'entêtement d'Israël qui s'obstine à continuer de violer leurs droits.

Par ailleurs, le Groupe des États arabes condamne les actes de piraterie commis par Israël qui ne transfère pas les recettes fiscales palestiniennes qu'il perçoit à la place du Gouvernement palestinien parce qu'il contrôle, en tant que Puissance occupante, les points de passage à la frontière de l'État de Palestine. Ces revenus représentent un pilier essentiel de l'économie palestinienne, déjà exsangue en raison des obstacles israéliens qui entravent le mouvement des biens et des personnes en Palestine et en dehors du pays. Une des retombées les plus évidentes de cette piraterie est la très grande difficulté de payer les salaires des fonctionnaires

palestiniens, ce qui a un impact négatif direct sur près d'un million de citoyens palestiniens. Le Groupe des États arabes appelle donc la communauté internationale à prendre des mesures immédiates pour obliger Israël à débloquer sur le champ les fonds palestiniens et à ne plus recourir à ces pratiques illégales et immorales.

Le Groupe des États arabes se félicite des signes positifs issus des réunions visant à accélérer la réconciliation entre les factions palestiniennes, tenues récemment au Caire. À cet égard, le Groupe des États arabes salue les efforts considérables déployés par la République arabe d'Égypte et la Ligue des États arabes dans le sens de la réconciliation, une priorité palestinienne et arabe.

Enfin, il est évident que, tandis que les mains arabe et palestinienne restent tendues pour aboutir à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien, sur la base de la solution des deux États—l'indépendance de l'État de Palestine fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, aux côtés de l'État d'Israël, conformément aux résolutions de l'ONU, aux mandats du processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe—, Israël préfère toujours jouer son rôle de Puissance occupante arrogante dans la région plutôt que d'être un État jouissant de relations normales avec ses voisins. Nous avons assisté hier à des élections législatives en Israël. Les programmes et les slogans adoptés par certains partis durant la campagne électorale sont extrêmement inquiétants, notamment ceux qui annonçaient l'intention de consolider l'occupation des territoires arabes et palestiniens et de persister à violer le droit international. Cela a coïncidé avec l'absence quasi-totale de tout ce qui a un rapport avec la nécessité d'instaurer la paix dans la région.

Dès lors, le Groupe des États arabes affirme que le choix stratégique arabe de parvenir à une paix juste et globale et au règlement du conflit arabo-israélien par la mise en œuvre de la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU et aux mandats du processus de paix, existe toujours. Cette option pourra toutefois être réexaminée si Israël continue d'occuper les territoires arabes et de faire échouer les initiatives et les efforts arabes et internationaux en faveur de la paix, comme il l'a fait ces dernières années. Nous demandons donc à la communauté internationale d'agir immédiatement et de proposer une nouvelle initiative sérieuse assortie d'échéances que toutes les parties devront respecter, dans le but de sauver la solution des deux États, en s'appuyant sur les résolutions empreintes

de légitimité internationale et sur les mandats du processus de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que votre équipe compétente et votre pays, pour la manière remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci.

Alors que la situation au Moyen-Orient change rapidement, la question palestinienne reste une des questions non résolues qui nécessitent la plus grande attention et des mesures rapides de la part de cet organe, qui n'a jusqu'à présent pas été en mesure de réparer les injustices commises depuis 1948 par Israël contre le peuple palestinien. Les aspirations du peuple palestinien à réaliser ses rêves légitimes et ses droits à la liberté, à la souveraineté et à l'autodétermination ainsi qu'à appliquer les principes d'équité, de justice et de dignité humaine à l'intérieur d'un État indépendant sur sa terre natale, avec Al-Qods Al-Sharif pour capitale, sont systématiquement bloquées et niées. Ce problème de longue date demeure sans solution, la paix et la justice ne sont pas garanties, et l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, a fini par devenir permanente.

Après 20 ans de négociations douloureuses, tortueuses et souvent futiles, les perspectives de paix et de justice dans la région s'amenuisent aujourd'hui plus rapidement que jamais. En effet, les politiques et les pratiques d'occupation israéliennes continuent de compromettre la vision de la solution des deux États et de défier la volonté de la communauté internationale par le biais de la colonisation, de la construction, de l'annexion de terres, de l'appropriation de biens, de l'isolement de Jérusalem-Est du territoire palestinien, entre autres, tout ceci en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

De fait, il serait difficile de ne pas remarquer l'apparition et la prolifération en Israël de partis aux positions radicales dont l'objectif principal est de défendre les colonies et non de faire la paix avec les Palestiniens, ce qui laisse le sort de l'État palestinien non réglé. À l'évidence, si la politique de colonisation israélienne constitue un problème permanent, la stagnation actuelle du processus de paix n'est ni

acceptable ni propice à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien.

Dans le même temps, la reconnaissance du statut de la Palestine et sa promotion au rang d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies représentent une possibilité opportune et fondamentale à ne pas gâcher et à utiliser pleinement en vue de lancer une nouvelle dynamique qui permette de revitaliser le processus de paix actuellement dans l'impasse et de progresser véritablement vers un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Cela permettra de réaliser pleinement l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La réalisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient est une priorité absolue de l'OCI et de la communauté internationale, car un processus politique crédible, auquel l'OCI demeure attachée, revêt une importance stratégique pour l'ensemble de la région et au-delà. En conséquence, l'OCI demeure fermement convaincue que le Conseil de sécurité ne doit pas être absous du rôle et des devoirs que lui a confiés la Charte des Nations Unies et qu'il doit prendre immédiatement les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'Israël mette un terme à son occupation et à ses politiques de colonisation afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables en vertu des résolutions de l'ONU et du droit international, et de parvenir à terme à la solution des deux États approuvée par la communauté internationale.

Le présent débat se tient alors que des activités de colonisation israéliennes extrêmement intenses et agressives sont menées dans le territoire palestinien occupé, en particulier Jérusalem-Est, où Israël continue de mettre en œuvre un processus systématique visant à modifier la composition démographique et la nature d'origine de la ville et à créer des faits sur le terrain. Les politiques israéliennes visent à isoler Jérusalem-Est du reste des terres palestiniennes, au mépris de la position internationale unanime, des résolutions de l'ONU et du droit international. À cette étape cruciale, le peuple palestinien doit recevoir un appui économique, financier et politique constant en vue d'améliorer la durabilité, la viabilité et l'existence de l'État palestinien, qui est confronté à d'importantes difficultés financières du fait des agissements arbitraires d'Israël et de son refus illégal de débloquer les recettes palestiniennes.

L'OCI n'aura de cesse de souligner que le règlement du conflit au Moyen-Orient repose sur

un règlement global de la question palestinienne. Le consensus international en faveur de la réalisation de la vision de la solution des deux États exige une prise de position claire sur la base de la légalité et de la justice internationales. D'autre part, il faut reconnaître pleinement et respecter les engagements et les promesses historiques à cet égard, qui se reflètent dans les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Kodama** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Pakistan d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également M. Robert Serry de son exposé.

Le Japon a compris il y a longtemps l'aspiration des Palestiniens à bâtir un État indépendant, et il appuie le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Japon appuie donc une solution des deux États qui permettrait à Israël et à un futur État palestinien de coexister côte à côte dans la paix et la sécurité. À la lumière de ces considérations, en novembre dernier, le Japon a voté pour la résolution 67/19 de l'Assemblée générale relative au statut de la Palestine auprès de l'ONU, et il se félicite que la résolution ait été adoptée avec l'appui d'un grand nombre d'États Membres.

La Palestine a maintenant davantage de responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale. Le Japon prie une nouvelle fois la Palestine de ne pas utiliser le statut d'État non membre observateur que lui a accordé cette résolution de l'Assemblée générale pour agir d'une manière qui pourrait nuire aux négociations directes avec Israël ou constituer un obstacle à cet effet. Nous lui demandons d'adopter une conduite prudente, notamment en ce qui concerne d'éventuelles demandes d'admission aux organisations internationales – démarche qui pourrait compromettre les perspectives de reprise des négociations.

Pour ce qui est de la situation à Gaza, nous nous félicitons que l'accalmie négociée par l'Égypte en novembre ait globalement tenu jusqu'à ce jour. Nous prions toutes les parties concernées de continuer à respecter le cessez-le-feu en vue de rétablir un calme durable à Gaza. D'autre part, nous encourageons les acteurs palestiniens à adopter des mesures tangibles pour se réconcilier, mais également à rejeter toute

tentative de promouvoir la violence ou de nier le droit d'Israël à exister.

Il est regrettable que les négociations entre les parties demeurent dans l'impasse, mettant ainsi en péril la perspective de la solution des deux États. Le Japon prie la Palestine et Israël d'instaurer des relations fondées sur la confiance mutuelle et de se rasseoir au plus vite à la table des négociations. Le Japon continuera de contribuer activement à la progression du processus de paix au Moyen-Orient, en coopération avec les États-Unis, les pays arabes, le Quatuor et d'autres partenaires.

Dans ce contexte, nous déplorons vivement le fait qu'après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Gouvernement israélien ait annoncé qu'il avait approuvé la construction à grande échelle de logements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Les activités de colonisation doivent être gelées, car elles constituent des violations du droit international. Le Japon est également préoccupé par la suspension temporaire du transfert des recettes fiscales collectées par Israël pour le compte de l'Autorité palestinienne. L'appui à la stabilité fiscale de l'Autorité palestinienne est une tâche nécessaire dont Israël doit s'acquitter. Nous espérons sincèrement qu'à la suite des élections qui se sont déroulées hier en Israël, le nouveau gouvernement créera des conditions favorables à la reprise de négociations de paix véritables en revenant sur ces décisions, qui ne font qu'exacerber les tensions entre les parties.

S'agissant de l'aide à la Palestine, le Japon, en collaboration avec la Palestine, organisera à Tokyo en février une conférence sur la coopération entre les pays d'Asie orientale en faveur du développement de la Palestine. Il contribuera ainsi à promouvoir l'assistance aux Palestiniens en coopération avec d'autres pays d'Asie orientale.

Il est également crucial de régler la question des réfugiés palestiniens. Compte tenu du rôle crucial que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans ce domaine, le Japon lui a versé, depuis novembre dernier, 10 millions de dollars d'aide supplémentaire, y compris 7,7 millions de dollars sous forme d'aide alimentaire. Le Japon demeure fermement déterminé à apporter d'importantes contributions aux activités de l'UNRWA.

J'en viens maintenant à la Syrie. Le Japon est vivement préoccupé par l'aggravation de la situation en

Syrie, et il déplore profondément la mort de milliers de personnes du fait de la violence ininterrompue. L'attaque qui a visé l'Université d'Alep la semaine dernière ne fait que confirmer cette tendance tragique. En tant que membre actif du Groupe des amis du peuple syrien, le Japon réitère son appel à toutes les parties en présence en Syrie à cesser immédiatement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, et condamne les autorités syriennes pour ne pas avoir honoré leurs engagements et responsabilités de protéger leurs propres citoyens. Nous soutenons les efforts diplomatiques de M. Brahimi, le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, et soulignons une fois encore l'importance de faire progresser le processus de transition politique dirigé par les Syriens.

Face à cette terrible situation, nous ne pouvons pas rester de simples spectateurs. La semaine dernière, à l'initiative de la Suisse, 57 pays, dont le Japon, ont envoyé conjointement une lettre au Président du Conseil de sécurité pour demander que la situation en Syrie soit déférée à la Cour pénale internationale. Nous appelons le Conseil à dûment reconnaître l'importance de faire en sorte que les responsables aient à rendre des comptes pour les crimes commis sur le terrain, et d'envoyer un message sans équivoque demandant que le droit international humanitaire et des droits de l'homme soit respecté par les autorités syriennes ainsi que par toutes les autres parties.

Compte tenu de l'hiver rigoureux qui inflige de terribles souffrances à un nombre croissant de réfugiés dans la région, il est urgent de remédier à la situation humanitaire qui se détériore rapidement en Syrie. Le Japon se félicite de l'initiative du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale de haut niveau pour les annonces de contributions humanitaires en faveur de la Syrie, qui aura lieu le 30 janvier à Koweït City. Le Gouvernement japonais a l'intention d'y envoyer une délégation de haut niveau depuis la capitale dans le but d'apporter une contribution significative aux efforts internationaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du

Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**Mgr Chullikatt** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter le Pakistan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et d'avoir organisé le présent débat, qui met l'accent sur

l'importance primordiale de la paix au Moyen-Orient, non seulement pour les peuples de la région, mais aussi pour la communauté internationale. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité le Saint-Siège à prendre la parole dans cet important débat.

Le Saint-Siège a suivi activement et attentivement les étapes menant au nouveau statut de la Palestine à l'ONU en tant qu'État non membre observateur, et se félicite de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, tout en notant que ce résultat ne constitue pas en soi une solution adéquate aux problèmes de la région. Ma délégation demeure profondément préoccupée par le fait que la communauté internationale n'ait pas réussi à inciter les Israéliens et les Palestiniens à engager un authentique dialogue de fond, et à régler leurs différends pour apporter la stabilité et la paix aux deux peuples. Le règlement du conflit israélo-palestinien reste la clef d'une série de questions qui touchent l'ensemble de la région, sans parler des conséquences pour le reste du monde. Le Saint-Siège s'associe donc aux autres délégations pour demander une reprise du processus de paix et un engagement de toutes les parties à résoudre pacifiquement leurs différends.

Le 15 mai 2009, à l'issue de son pèlerinage en Terre sainte, le pape Benoît XVI a exprimé avec passion les sentiments suivants, qui devraient guider notre travail :

« Plus de sang versé ! Plus de combats ! Plus de terrorisme ! Plus de guerre ! Au contraire, engageons-nous à briser le cercle vicieux de la violence. Que règne une paix durable basée sur la justice, et que viennent une réconciliation authentique et une pacification. Puisse être reconnu universellement que l'État d'Israël a le droit d'exister, de jouir de la paix et de la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. De même, que puisse être reconnu le droit du peuple palestinien à une patrie souveraine et indépendante pour y vivre dans la dignité et se déplacer librement. Puisse la solution des deux États devenir une réalité, et ne pas demeurer seulement un rêve. »

Le Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États, Mgr Dominique Mamberti, prenant la parole devant l'Assemblée générale en 2011, a souhaité que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies prennent une décision qui aide à mettre en œuvre effectivement cet objectif (voir A/66/PV.28). Aujourd'hui, le Saint-Siège réitère avec vigueur cette

prière fondamentale et rappelle la sagesse qui fait reconnaître la nécessité d'un engagement au dialogue comme antidote à la violence qui continue de déstabiliser cette région.

À plusieurs reprises, le Saint-Siège a invité les dirigeants des deux peuples, israélien et palestinien, qui ont tant souffert, ainsi que ceux des pays ayant une responsabilité particulière dans la région, à faire tout leur possible pour relancer et redynamiser les négociations de bonne foi, et à éviter les actions, comme la fixation de conditions, qui contredisent les déclarations de bonne volonté et la recherche sincère de solutions authentiques susceptibles de garantir une base solide pour la paix de ces grands peuples. La vraie paix au Moyen-Orient ne sera possible que grâce à une compréhension et un respect mutuels entre tous les peuples de la région, juifs, chrétiens et musulmans. La paix requiert des décisions courageuses et des engagements inébranlables.

La communauté internationale, de concert avec le Quatuor, qui est impliqué dans le processus de paix au Moyen-Orient, doivent faire montre de leadership pour que les dispositions de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale puissent être appliquées avec succès, car ce document constitue la base juridique de l'existence des deux États. À l'instar des autres membres de la communauté internationale, et tout en appuyant pleinement le rôle et les efforts de la grande famille des nations visant à aider au règlement de la crise au Moyen-Orient, le Saint-Siège est convaincu que la crise actuelle ne se règlera que lorsque le respect de la justice et les aspirations légitimes des deux peuples, israélien et palestinien, seront préservés et garantis par eux-mêmes et par l'ensemble de la communauté internationale.

Dans l'espoir que les problèmes causés par les nombreux conflits de la région pourront enfin être réglés par des négociations de bonne foi, un dialogue respectueux et un compromis équitable, le Saint-Siège insiste de nouveau sur le fait qu'une solution durable doit inclure une décision sur le statut de la ville sainte de Jérusalem et sur sa protection garantie par la communauté internationale, ce qui est d'importance cruciale pour le patrimoine du judaïsme, du christianisme et de l'islam. Comme le pape Benoît XVI l'a récemment déclaré dans son allocution aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, Jérusalem doit être un élément de paix et d'unité pour les peuples du monde, et donc jamais une source de division. Le Saint-Siège renouvelle son appui en faveur de dispositions assorties d'une garantie internationale qui assurent la liberté de

culte et de conscience de ses habitants, ainsi que l'accès permanent, libre et sans entrave aux lieux saints des personnes de toutes religions et nationalités.

Par ailleurs, n'oublions pas que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale prévoyait un statut international spécial pour la ville de Jérusalem et ses environs, administré par le Conseil de tutelle. Nous savons que des idées similaires ont récemment été formulées par certaines des parties, dans le cadre des discussions sur la paix, et nous espérons sincèrement qu'elles seront poursuivies. En effet, le seul moyen de résoudre la délicate question de Jérusalem de manière juste, durable et définitive, de même que de fixer les dispositions assorties de garanties concernant la liberté de religion et l'accès aux lieux saints qui ont été demandées à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et dans d'autres résolutions, serait d'impliquer l'ONU dans la protection et la gestion de la ville sainte avec des moyens efficaces et appropriés.

Passant aux tristes événements qui se déroulent en Syrie, le Saint-Siège est profondément préoccupé par la détérioration de la situation et par les aspects humanitaires de la crise. Le Saint-Siège a rappelé à plusieurs reprises qu'une solution militaire à la crise syrienne ne saurait durer. Ma délégation se joint à tous ceux qui exhortent les parties concernées, au nom d'un même amour pour ce peuple qu'ils souhaitent protéger, à mettre fin à la violence et à l'effusion de sang et à s'asseoir à la table des négociations, sous les auspices de la communauté internationale, pour entamer une transition vers une société civile pacifique, sans discrimination fondée sur l'origine ethnique ou les croyances, et respectueuse de sa longue histoire de coexistence pacifique entre ses diverses religions, ethnies et cultures.

En effet, la Terre sainte et tout le Moyen-Orient se caractérisent par la présence de cette mosaïque de cultures, de langues et de religions différentes, qui leur confèrent cette si enviable fierté de la beauté qu'ils tirent de leur histoire et de leur contribution aux grandes civilisations mondiales. La présence bimillénaire des Chrétiens sur cette terre est un facteur de richesse qu'il faut respecter, promouvoir et préserver. C'est une question de droits fondamentaux ancrés dans l'essence même de ces civilisations antiques, qui doivent être protégés par les gouvernements respectifs – et nous nous réjouissons de l'attention jusqu'ici accordée à cette question – et appuyés par la communauté internationale.

Dans son message de cette année pour la Journée internationale de la paix, le Pape Benoît XVI s'est inspiré des paroles de Jésus-Christ : « Heureux les artisans de la paix ». je voudrais donc terminer en rappelant l'allocation prononcée par le Pape devant le Conseil, pour que tous ceux qui sont responsables du bien-être des peuples du Moyen-Orient puissent entendre ce message et y réfléchir, car toute action destinée à hâter la réalisation de la paix constituera un héritage qui anoblit le nom de tous les artisans de la paix, en tant qu'ils sont les garants humains de ce qui confère une dignité à la personne humaine et à la famille des nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vrailas** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Le pays adhérent, la Croatie; les pays candidats, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, l'Union européenne est fermement convaincue que c'est le moment de prendre des mesures audacieuses en faveur de la paix. Il faut que les parties s'engagent dans des négociations de fond directes sans conditions préalables pour parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien, qui mette fin à toutes les revendications. L'Union européenne souligne l'urgence de nouveaux et considérables efforts structurés de paix en 2013, et elle est prête pour cela à travailler avec le nouveau Gouvernement des États-Unis et d'autres partenaires internationaux, notamment le Quatuor.

Il n'y aura de paix durable que lorsque se seront réalisées les aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, et celles des Israéliens à la sécurité à travers une paix globale négociée, basée sur la solution des deux États. Il faut que la solution des deux États reste viable. L'Union européenne exprime sa vive préoccupation devant les faits nouveaux intervenus sur le terrain, qui menacent de rendre impossible la solution des deux États.

L'Union européenne est profondément consternée par les plans israéliens d'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est et en particulier à Givat Hamatos, ainsi que par les plans de développement de la zone E-1, et s'y oppose

fermement. Le plan concernant E-1, s'il venait à être mis en œuvre, saperait gravement les perspectives d'un règlement négocié du conflit en compromettant gravement la possibilité d'un État palestinien viable et d'un seul tenant et de Jérusalem comme future capitale des deux États. Il entraînerait aussi le transfert forcé de la population civile. L'Union européenne réaffirme que les implantations sont illégales au titre du droit international et constituent un obstacle à la paix. Vu que son objectif principal est la réalisation de la solution des deux États, l'Union européenne suivra attentivement l'évolution de la situation et ses implications plus vastes, et agira en conséquence.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant-1967 autre que celles convenues entre les parties. L'Union européenne estime aussi que les paramètres suivants pourraient servir de base à une reprise des négociations. Premièrement, des arrangements en matière de sécurité qui, pour les Palestiniens, respecteraient leur souveraineté et montreraient que l'occupation est terminée et qui, pour les Israéliens, protégeraient leur sécurité, préviendraient la réapparition du terrorisme et feraient face efficacement aux menaces nouvelles qui apparaissent; deuxièmement, un règlement juste, équitable et convenu de la question des réfugiés; et, troisièmement, la réalisation des aspirations des deux parties concernant Jérusalem. Il faut trouver un moyen par des négociations de régler le statut de Jérusalem comme future capitale des deux États.

La mise en place d'un cadre de négociations directes entre les parties bénéficiant d'un appui international serait utile à la reprise de telles négociations. L'Union européenne reste en contact étroit avec les parties et avec les partenaires de l'Union au sein du Quatuor, ainsi qu'avec d'autres acteurs clés, avec le but clair de réaliser des progrès notables dès que possible.

L'Union européenne rappelle que l'Initiative de paix arabe fournit un appui régional à un accord de paix israélo-palestinien global. L'Union européenne travaillera avec ceux qui sont disposés à se joindre à cette quête de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

L'Union européenne demande à Israël de reprendre sans délai le transfert des droits et taxes palestiniens qu'il collecte pour le compte de l'Autorité palestinienne et cela sans autres interruptions, conformément au Protocole de Paris. L'interruption de ces transferts

compromet la viabilité de l'Autorité palestinienne, nuit gravement à la fourniture des services de base à la population palestinienne et fait peser une grave menace sur la situation sécuritaire dans les territoires palestiniens occupés et au-delà.

Il est de toute première importance que l'Autorité palestinienne continue de recevoir un appui politique et financier solide de la part de la communauté internationale dans son ensemble. L'Union européenne a récemment décidé de décaisser immédiatement son budget d'aide à l'Autorité palestinienne et appelle les autres donateurs, en particulier les pays arabes, à honorer pleinement leurs engagements.

L'Union européenne appelle le nouveau gouvernement israélien qui sera issu des élections d'hier, ainsi que la direction palestinienne, à réaffirmer leur attachement à la solution des deux États et à s'engager dans des négociations de fond directes sans conditions préalables.

Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/19 qui accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne appelle la direction palestinienne à user de son nouveau statut de façon constructive et à s'abstenir de toute action qui renforcerait la méfiance et éloignerait encore plus d'un règlement négocié.

Malgré le cessez-le-feu, le statu quo dans la bande de Gaza reste insoutenable. Reconnaisant tout à fait les légitimes besoins israéliens en matière de sécurité, l'Union européenne appelle de nouveau à l'ouverture immédiate, durable et sans conditions des points de passage au flux de l'aide humanitaire, des produits commerciaux et des personnes en provenance et à destination de Gaza, dont la situation sera intenable aussi longtemps qu'elle restera politiquement et économiquement séparée de la Cisjordanie. De même, il faut remédier d'urgence à la question de l'acheminement illégal d'armes à Gaza. Il est essentiel que soient mis en œuvre tous les aspects de l'accord sur la cessation des hostilités et que se poursuivent les pourparlers sur un accord de cessez-le-feu durable.

L'Union européenne se félicite des efforts de l'Égypte et de tous ceux qui sont engagés dans la médiation. L'Union européenne est déterminée à promouvoir le développement socioéconomique de la bande de Gaza. L'Union européenne se déclare prête à utiliser ses instruments pour appuyer les efforts des

parties, notamment la possibilité de renvoyer à Rafah, dans les formes requises, sa Mission d'assistance aux frontières. L'Union européenne souligne qu'elle est prête à explorer d'autres moyens de faire face à la situation dans la bande de Gaza, notamment avec les parties concernées dans la région, en application de la résolution 1860 (2009).

L'Union européenne réitère son appel à la réconciliation intra-palestinienne sous la direction énergique du Président Mahmoud Abbas, conformément aux principes énoncés dans son discours du 4 mai 2011, car c'est là un élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et pour la réalisation de la solution des deux États. C'est dans l'intérêt fondamental de l'Union européenne d'appuyer la paix et la démocratie dans l'ensemble de la région, et il est prioritaire, d'un point de vue stratégique, de voir se terminer un conflit qui continuera de nuire à la paix et la sécurité le long des frontières méridionales de l'Union européenne tant qu'il ne sera pas réglé.

L'Union européenne est choquée par la détérioration croissante de la situation en Syrie, due essentiellement à l'emploi sans précédent de la force par le régime. Elle condamne également toutes les attaques, y compris les actes terroristes, qui ciblent aveuglément les civils. L'Union européenne est extrêmement préoccupée par l'utilisation et le transfert potentiels d'armes chimiques en Syrie, et rappelle au régime syrien et aux autres parties que toute personne recourant à ces armes aura à en rendre compte. L'Union européenne souligne la nécessité de détruire la totalité des armes chimiques le plus tôt possible et exhorte la Syrie à adhérer sans tarder à la Convention sur les armes chimiques. L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par le débordement de la crise syrienne dans les pays voisins. Elle reste attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'Union européenne réitère son appui sans réserve aux efforts entrepris par le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, pour instaurer une transition politique pacifique menée par les Syriens sur la base des principes énoncés dans le communiqué de Genève en date du 30 juin 2012, et continue d'appeler tous les membres du Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs responsabilités.

L'Union européenne encourage la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution à continuer à améliorer ses structures, à devenir plus

opérationnelle et plus ouverte, et à rester résolue à respecter les principes des droits de l'homme, de l'ouverture et de la démocratie, et à coopérer avec tous les segments de la société civile syrienne. L'Union européenne encourage la Coalition à renforcer ses contacts avec le Représentant spécial conjoint, et est prête à établir des contacts avec la Coalition, à appuyer ses efforts et à faciliter ses relations avec l'ensemble de la communauté internationale.

L'Union européenne réitère son appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile et souligne leur importance pour l'édification future d'une Syrie démocratique. Elle reconnaît également qu'il importe d'appuyer les structures civiles locales dans l'ensemble de la Syrie.

L'Union européenne appelle de nouveau toutes les parties au conflit à faciliter l'accès humanitaire et la fourniture de l'aide aux populations dans le besoin, de garantir la neutralité de l'assistance humanitaire, et de respecter rigoureusement le droit international humanitaire. La conférence d'annonces de contributions qui doit se tenir au Koweït le 30 janvier sera un événement important. L'Union européenne réaffirmera son engagement en faveur du peuple syrien en Syrie et dans les pays voisins touchés par la crise qui accueillent généreusement les réfugiés syriens. L'Union européenne demandera également à tous les bailleurs de fonds d'intensifier leur réponse, en coordination avec l'ONU et dans le plein respect des principes humanitaires. À ce stade, l'ensemble des contributions humanitaires de l'Union européenne et de ses États membres se chiffre à plus de 333 millions d'euros.

L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Selon la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie, cela pourrait constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'Union européenne rappelle que tous les responsables de ces crimes devront en être tenus responsables et qu'il ne devrait y avoir aucune impunité pour ce type de violations et d'abus. L'Union européenne a toujours dit que, si les autorités nationales ne traitent pas comme il se doit des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ce sera à la Cour pénale internationale d'intervenir. Le Conseil de sécurité peut à tout moment déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale, comme le demande la Suisse

dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 14 janvier (S/2013/19 annexe). L'Union européenne appelle le Conseil de sécurité à examiner de toute urgence la situation en Syrie dans tous ses aspects, y compris cette question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Diallo** : Monsieur le Président, je me réjouis de voir le Pakistan, un des membres fondateurs de notre comité, assurer ce mois la présidence du Conseil de sécurité. Élu à maintes reprises au Conseil, votre pays inspire un profond respect du fait de ses contributions positives aux travaux de cet organe et au maintien de la paix en général. Qu'il me soit également permis de remercier M. Robert Serry pour sa présentation fort utile sur la situation au Moyen-Orient.

Tout récemment, en octobre, notre comité et les États Membres ont mis le Conseil en garde contre les dangers d'une absence de réaction face à la situation qui se détériore à Gaza. L'embrasement durant le mois de novembre a coûté la vie à de nombreuses personnes, palestiniennes pour la plupart, et infligé de lourds dégâts matériels à cette enclave, encore aux prises avec les effets de la dernière guerre. Tout en saluant les efforts diplomatiques de l'Égypte, du Secrétaire général et d'autres acteurs mondiaux, nous étions préoccupés par le temps que le Conseil a mis à réagir. Conformément à sa résolution 1860 (2009), le Conseil doit maintenant prendre des mesures d'effet immédiat pour consolider le cessez-le-feu, garantir la protection des civils et lever entièrement le blocus imposé par Israël.

Le Comité se félicite de l'adoption historique de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, premier pas vers la pleine reconnaissance de la qualité d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'État de Palestine, dont le Conseil est actuellement saisi. La résolution a créé une nouvelle réalité, de nature à insuffler une dynamique nouvelle au processus de paix et à favoriser le respect du droit international. À ses conférences et réunions de 2013, le Comité consacrera d'importants efforts à l'analyse des conséquences concrètes de la résolution dans les domaines juridique, politique et socioéconomique.

L'évolution de la situation sur le terrain est une source de profonde préoccupation. Nous condamnons la confiscation des recettes de l'État de Palestine

et la déstabilisation de ses institutions par Israël, et demandons qu'elles cessent immédiatement. Tous les différends financiers doivent être réglés par la négociation. Nous remercions les donateurs qui ont augmenté leur aide d'urgence et demandons aux autres de s'acquitter au plus tôt des promesses de dons qu'ils n'ont pas encore honorées. Notre séminaire sur l'assistance, prévu à Rome les 27 et 28 février 2013 et auquel vos délégations sont conviées, sera axé sur les nouvelles possibilités et les nouveaux défis issus de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale.

Notre comité est encouragé par l'action du monde diplomatique, qui rejette fermement les nouveaux programmes d'implantation décidés par Israël, particulièrement dans la zone E-1. Ces programmes doivent être interrompus immédiatement. Nous remercions tous les membres du Conseil qui se sont fait entendre dans le cadre de la configuration « 15 moins 1 ». Pour autant, l'action du Conseil demeure paralysée.

Notre comité continuera de rappeler aux États qu'ils ont la responsabilité de ne pas contribuer aux violations commises par Israël et de faire en sorte que ce pays respecte la quatrième Convention de Genève, comme l'a réaffirmé la Cour internationale de Justice. Nous continuerons d'appuyer l'unité palestinienne et la relance du processus de paix, sur les bases internationalement acceptées.

Il est désormais temps que tous les partenaires, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes, un Quatuor redynamisé et le Conseil de sécurité, travaillent main dans la main et prennent des initiatives audacieuses pour faire de cette année 2013 une année de paix. Ils peuvent compter sur le plein soutien de notre comité dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je salue la présence ici aujourd'hui du Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Riad Malki. La Palestine a récemment obtenu le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision arrive bien tard, quelque 65 années après l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, mais c'est malgré tout le premier pas vers la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien d'établir un

État indépendant, avec Jérusalem pour capitale et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

À cet effet, nous exhortons le Conseil de sécurité à accéder à la demande de l'État de Palestine de lui accorder le statut d'État Membre à part entière de l'Organisation, et à garantir le plein rétablissement de tous les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie et une indemnisation juste et équitable pour les biens perdus en application de la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale.

Je puis quasiment affirmer que, étant donné la pléthore de séances que l'ONU a tenues depuis le début de l'occupation israélienne, le peuple palestinien nous regarde avec scepticisme. Comment pourrait-il en être autrement quand il est victime depuis plus de 65 ans des formes les plus abjectes d'une occupation expansionniste et raciste? Comment pourrait-il en être autrement quand les campagnes systématiques d'implantation de colonies de peuplement se poursuivent, sans même un seul jour de répit, étouffant tout espoir de voir un jour un État palestinien viable? Et comment pourrait-il en être autrement quand Israël, la Puissance occupante, continue de pratiquer les pires formes de discrimination raciale et de commettre les pires violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire? Comment le peuple palestinien pourrait-il considérer autrement qu'avec scepticisme les séances que le Conseil tient périodiquement sans parvenir à faire cesser la tragédie qu'il endure et à lui permettre de recouvrer ses droits légitimes, cédant, à l'inverse, une large part de ses prérogatives au Quatuor, qui est totalement absent et n'est même pas capable de tenir une réunion en marge de la session de l'Assemblée générale, et ce, en raison du soutien absolu que certains membres du Quatuor apportent à Israël?

Si nous voulons préserver ce qu'il reste de la crédibilité de l'ONU, si nous voulons prévenir la guerre et promouvoir les chances d'une paix dans la région, il faut que l'ONU et les États Membres cessent d'aborder le conflit israélo-palestinien de manière routinière. Ce cérémonial ne s'accompagne d'aucune démarche sérieuse susceptible d'aboutir à des résultats concrets sur le terrain. Il est temps de commencer à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à l'incapacité de l'ONU d'assumer son obligation de faire cesser l'occupation israélienne des territoires arabes. Cette incapacité, comme tout le monde le sait, est le résultat de l'appui aveugle et injustifié que certaines puissances

agissantes au sein du Conseil accordent à l'intransigeance des Gouvernements israéliens successifs.

Nous sommes profondément alarmés par le fait que, présentant il y a deux jours ses priorités pour l'année 2013, le Secrétaire général n'a fait aucune référence au règlement du conflit arabo-israélien. Cela est d'autant plus préoccupant que le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient n'a, dans son exposé, absolument pas mentionné un volet essentiel de son mandat et de ses obligations, à savoir l'occupation israélienne du Golan syrien, et ce, bien que nous l'ayons mis en garde, ainsi que d'autres représentants du Secrétariat, contre le fait d'ignorer cet aspect fondamental du point de l'ordre du jour relatif au Moyen-Orient.

Il s'agit en effet d'un élément essentiel et le Golan syrien occupé fait partie intégrante de ce point de l'ordre du jour. Les représentants du Secrétaire général se doivent de parler dans leurs exposés du Golan syrien occupé. Dans son exposé au Conseil, le Coordonnateur spécial a soigneusement évité toute allusion au Golan bien que cette question fasse partie de son mandat. En revanche, il a longuement parlé de la situation en Syrie, alors que cela ne fait pas partie de son mandat.

Plus de 45 ans se sont écoulés depuis le début de l'occupation du Golan par Israël. Mais, ces longues années ne suffisent apparemment pas pour obliger Israël, Puissance occupante, à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment les résolutions 497 (1981), 242 (1967) et 338 (1973), et à mettre un terme à son occupation du Golan syrien, à ses violations systématiques et graves des droits de l'homme, à ses pratiques terroristes, à sa politique de répression et de discrimination raciale et à sa campagne d'implantation effrénée.

Israël refuse de remettre aux organisations et observateurs internationaux les cartes des champs de mines qu'il a installés sur les territoires du Golan. Les armes à sous-munitions et les mines placées par la Puissance occupante dans le Golan syrien ont fait plus de 726 morts parmi la population syrienne, dont 227 enfants. Nous avons porté tous ces faits à la connaissance du Secrétariat.

L'augmentation des cas d'enlèvement de citoyens syriens par la Puissance occupante dans la zone de désengagement est le dernier exemple en date de ces violations. Les autorités israéliennes sont même allées jusqu'à apporter de l'aide aux groupes terroristes armés

qui opèrent dans la zone de désengagement, dans le but d'exploiter leur présence pour justifier la construction d'un mur de séparation et de discrimination raciale s'étendant sur 42 kilomètres le long de la ligne de cessez-le-feu dans le Golan occupé.

Israël et les autorités d'occupation ont l'intention de poursuivre leurs efforts effrénés visant à ravir le Golan à la Syrie et à l'incorporer aux territoires occupés.

Nous soulignons l'impératif de restituer à mon pays le Golan dans son intégralité. Nous exigeons que le Golan soit restitué à la Syrie, que cela agrée ou non au représentant israélien. En dépit de tous les crimes perpétrés par Israël, de toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies et de tous les rapports établis par les commissions d'enquête des Nations Unies, qui décrivent et condamnent sans équivoque ces crimes, il est regrettable que les dirigeants israéliens et les Israéliens auteurs de ces crimes de guerre et de ces crimes contre l'humanité continuent d'échapper à l'obligation de rendre des comptes au niveau international en raison de l'immunité illégale qui leur a été accordée par certains États influents.

Cematin, nous avons tous été témoins de l'insolence du représentant d'Israël qui, dans sa déclaration, a clairement démontré qu'il était complètement coupé de la réalité et qu'il se complaît dans une situation de délire politique et d'hallucinations immorales, en dénigrant les droits du peuple palestinien. Le représentant israélien se trompe s'il pense qu'il peut modifier ou dénaturer la réalité historique par le biais d'une déclaration truffée de mensonges et de manœuvres politiques. Nous l'invitons à lire le livre intitulé *The General's Son*.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

*The General's Son* est un livre à caractère biographique écrit par Miko Peled, fils du célèbre général israélien, Matti Peled. Celui-ci est considéré comme l'un des éminents généraux israéliens qui ont participé aux guerres d'Israël contre ses voisins en 1948, en 1956 et en 1967. Le général, qui est décédé en 1995, est devenu pacifiste et a commencé à militer pour la paix en Israël. Dans ce livre, l'auteur évoque les méfaits commis par Israël à l'encontre du peuple palestinien et des Arabes dans les territoires occupés à travers ses politiques. Il convient de souligner que cet homme est un citoyen israélien vivant en Israël, mais que ce livre a été publié à Ramallah. Les Palestiniens ont autorisé la publication de ce livre alors que le Gouvernement israélien l'a interdite.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Une fois de plus, je me vois obligé de m'insurger contre les tentatives incessantes de certaines délégations qui cherchent à édulcorer les termes de référence en vigueur concernant la situation au Moyen-Orient en abordant d'autres sujets dans ce débat et à nous détourner de la question à l'examen pour poursuivre des objectifs qui leur sont propres. La question qui nous occupe concerne l'arrêt de l'occupation par Israël des territoires arabes occupés et la création d'un État palestinien.

Par conséquent, je ne répondrai pas aux allégations fallacieuses faites par certaines délégations au cours de ce débat contre mon pays, la Syrie, car il s'agit d'une question de principe. Nous ne voudrions pas promouvoir des intérêts que nous n'avons cessé de dénoncer. Bien entendu, nous aurions beaucoup à dire pour réfuter les allégations faites par certains États Membres qui ont tout fait pour exacerber la crise syrienne en approvisionnant, en abritant et en armant les extrémistes et les terroristes qui opèrent en Syrie, afin de réduire à néant toute chance de trouver une solution pacifique à la crise. À cet égard, je voudrais dénoncer en particulier l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie.

Je serai bref et je me contenterai de souligner que le Gouvernement syrien a récemment présenté un programme politique global en vue du règlement de la crise en cours en Syrie. Ce document est une solution nationale, qui repose sur un dialogue entre Syriens et dirigé par les Syriens. Nous appelons tous ceux qui prétendent vouloir régler la situation en Syrie à réagir positivement à ce programme en proposant des idées constructives en vue de sa mise en œuvre, au lieu de rejeter les solutions politiques ou le dialogue national. La crise syrienne sera réglée pacifiquement à l'échelle syrienne.

Pour terminer, nous aurions aimé que la première déclaration faite au Conseil de sécurité par notre collègue qui représente les États-Unis au début du second mandat du Président Obama et les déclarations faites par nos collègues qui représentent la France et le Royaume-Uni soient équilibrées et se basent sur la réalité sur le terrain en Syrie, conformément à leurs obligations découlant de la Charte des Nations Unies, des Conventions de Genève, du droit international et du mandat de M. Brahimi. Leurs déclarations auraient dû être favorables à la priorité d'appuyer le mécanisme national de dialogue pour résoudre la crise en Syrie par des moyens politiques et pacifiques, sur la base

des aspirations du peuple syrien et sous la direction des Syriens eux-mêmes, comme le soulignent les deux résolutions portant sur la crise syrienne. Au lieu de cela, ils ont exprimé leur soutien à une partie de l'opposition syrienne, l'incitant à s'attaquer à la patrie et aux intérêts du peuple syrien, plongeant ainsi mon pays dans un cycle de destruction et de violence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*): Je remercie le Pakistan d'avoir organisé le présent débat public, qui est très important, sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine de son discours de ce matin. Je remercie également M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

La délégation bangladaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais également faire quelques brèves observations que le Bangladesh juge importantes.

Notre objectif stratégique collectif doit être de parvenir à un règlement durable du conflit israélo-arabe, y compris la question palestinienne. Tous les États Membres devraient s'engager pleinement à atteindre cet objectif et apporter tout leur appui moral, diplomatique, politique et économique pour accélérer sa réalisation.

Il est honteux que le peuple palestinien soit privé de ses droits fondamentaux à disposer de lui-même et à vivre librement sur son propre territoire. Les Palestiniens ont été privés de leur droit de regagner leur foyer et de vivre dans la dignité et la sécurité. Une solution durable au Moyen-Orient exige le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Nous nous réjouissons que l'Assemblée générale ait accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU, mais nous sommes affligés par la réponse d'Israël qui a annoncé, le 30 novembre, avoir accéléré la planification de la construction de plus de 3 000 nouveaux logements à Jérusalem, au risque de scinder en deux la Cisjordanie. Il ne fait aucun doute que ces décisions illégales et unilatérales prises par Israël mettent en péril la réalisation d'une solution des deux États. Les activités de peuplement annoncées violeraient aussi bien les Conventions de Genève de 1949 que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Cette situation est aggravée par une autre mesure de rétorsion annoncée par Israël qui entend surseoir au versement des recettes de l'Autorité palestinienne. Nous considérons que cette décision injuste prise par la Puissance occupante empêchera les Palestiniens d'assurer des services publics absolument nécessaires.

La situation de milliers de Palestiniens – y compris des femmes, des élus et 300 enfants – emprisonnés dans des centres de détention israéliens demeure inquiétante. Ces détenus doivent être soit inculpés et jugés avec toutes les garanties judiciaires nécessaires, soit libérés sans délai. Il faut cesser de violer les droits de ces détenus. Nous savons que retard de justice vaut déni de justice.

Nous rappelons les décisions antérieures du Conseil de sécurité affirmant que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire occupé sont illégales et constituent un obstacle majeur à la paix. Nous estimons que les meilleurs principes directeurs pour l'application de la solution des deux États sont les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité – notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) –, le principe de l'échange de territoires contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Nous réitérons notre plein appui à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte, en paix et en harmonie avec Israël.

S'agissant de la situation au Liban et dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan, ma délégation appelle au strict respect des résolutions 497 (1981) et 1701 (2006). Nous demandons à la Puissance occupante de mettre fin immédiatement à ses activités visant à modifier le statut juridique, le caractère physique et la composition démographique du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan, conformément aux résolutions pertinentes.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je remercie également le Coordonnateur spécial, Robert Serry, pour son exposé complet sur les faits survenus récemment au Moyen-Orient, en particulier

concernant la question palestinienne. Je m'associe aux autres orateurs qui ont salué la participation de M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine au débat d'aujourd'hui et je le remercie de sa déclaration. Je remercie aussi le Représentant permanent d'Israël de sa déclaration.

Dans le contexte de la transformation sans précédent du monde arabe, l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient n'est clairement pas dans l'intérêt de la région. Cela fait plus de deux ans qu'il n'y a pas eu de pourparlers directs entre Israël et la Palestine. Les efforts de la communauté internationale, y compris le Quatuor, en vue d'une reprise de pourparlers directs entre Israël et la Palestine n'ont donné aucun résultat.

Dans ce contexte, l'adoption le 29 novembre 2012, à une majorité écrasante des voix, de la résolution de l'Assemblée générale accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur, marque une avancée. Il s'agit pour la Palestine d'une réalisation considérable dans l'histoire de sa longue et difficile lutte pour la réalisation de son objectif final d'un État palestinien indépendant et viable. L'Inde, qui a toujours pris les devants pour mobiliser un soutien en faveur de la cause palestinienne dans les instances multilatérales, s'est portée coauteur de cette résolution. L'Inde continuera d'appuyer la demande d'admission de la Palestine à l'ONU comme Membre de plein droit.

Les faits survenus dans les territoires palestiniens occupés depuis le vote historique de l'Assemblée générale sont loin de servir la cause palestinienne. L'intensification des activités de peuplement menées par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, malgré une condamnation internationale générale, crée une réalité nouvelle sur le terrain, compromettant ainsi le principe même d'une solution des deux États. Nous nous associons à l'appel lancé à Israël pour qu'il mette fin aux activités de peuplement et permette à la partie palestinienne de s'asseoir à la table des négociations.

Les implantations de colonies, les barrages routiers et les infrastructures liées à l'occupation continuent de rendre extrêmement difficiles les conditions de vie de la population palestinienne. Cela nuit également au fonctionnement normal des institutions de l'État palestinien. L'Autorité palestinienne est confrontée à une grave crise financière. Cette crise financière pourrait remettre en cause les progrès considérables réalisés dans la mise en place des institutions de l'État palestinien si nous ne prêtons pas immédiatement

attention à cette question. Il faut aider de toute urgence l'Autorité palestinienne à combler son déficit budgétaire.

Le blocus imposé à Gaza est entré dans sa sixième année. Il compromet la prestation des services essentiels, les activités économiques et la mise en place des infrastructures. Même si Israël a pris plusieurs mesures pour permettre l'acheminement de biens essentiels à Gaza, elles ne sauraient remplacer la levée de ce blocus. Les récents affrontements à Gaza rappellent clairement à la communauté internationale les risques que peut poser la prolongation de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. Nous espérons que les deux parties continueront de respecter l'accord de cessez-le-feu et d'appliquer ses dispositions de bonne foi.

Le récent rapprochement entre différentes factions palestiniennes est encourageant. Nous espérons que les efforts de promotion de la réconciliation donneront bientôt des résultats et aboutiront à la formation d'un gouvernement d'unité, à la tenue d'élections, à la réunification des institutions de l'État palestinien, et à des mesures visant la reconstruction et le développement de la société palestinienne.

La solidarité de l'Inde avec le peuple palestinien remonte à longtemps. En 1975, l'Inde fut le premier État non arabe à reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine comme unique représentant légitime du peuple palestinien et, en 1988, elle fut un des premiers pays à reconnaître l'État de Palestine. L'Inde apporte également une aide matérielle importante à l'Autorité palestinienne depuis sa mise en place. Elle est en outre un partenaire du développement socioéconomique de la Palestine, qui aspire à vivre dans la dignité et recherche l'autonomie. L'assistance que nous apportons prend la forme, entre autres, de secours humanitaires, de projets de développement, de la mise en place de services éducatifs et de formation et d'une aide budgétaire.

Cette année, l'Inde s'est engagée à verser une aide budgétaire de 10 millions de dollars à la Palestine. L'Inde verse également une contribution annuelle d'un million de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Suite aux trois mémorandums d'accord signés durant la visite du Président Abbas en Inde en septembre 2012, l'Inde s'emploie actuellement à mettre en œuvre des projets dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et de la formation professionnelle et à construire des écoles. L'Inde met également en œuvre des projets de développement en Palestine, en partenariat avec le

Brésil et l'Afrique du Sud dans le cadre du Forum de dialogue entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

L'Inde est favorable à un règlement négocié aboutissant à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël, conformément aux différentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et à la Feuille de route du Quatuor. Je tiens également à dire qu'il est essentiel de réaliser des progrès sur les voies de négociations avec le Liban et avec la République arabe syrienne pour garantir une paix durable dans la région. Nous continuons d'espérer qu'il sera possible de créer des conditions favorables à la reprise des pourparlers directs dans un avenir proche. L'Inde se tient prête à jouer son rôle dans les efforts collectifs visant à réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Enfin, nous demeurons vivement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et la persistance de la violence en Syrie. Nous condamnons fermement tous les actes de violence et toutes les violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs. Nous condamnons également dans les termes les plus fermes les actes de terrorisme qui ont été commis et continuent d'être commis en Syrie. Nous demandons instamment à toutes les parties de mettre un terme à la violence et de prendre part à un dialogue national sans exclusive afin de régler le conflit par des moyens pacifiques, sur la base politique et juridique approuvée sur le plan international, notamment les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) et le communiqué final du Groupe d'action de Genève (S/2012/523, annexe).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Laher** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil, et elle remercie le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous avons siégé au Conseil de sécurité ces deux dernières années en tant que membre élu, ce qui nous a donné l'occasion de participer aux délibérations sur le sujet du présent débat au moins 24 fois. Peut-être la

question à se poser à ce stade est-elle la suivante : « Que s'est-il réellement passé au cours des 24 derniers mois, voire au cours des dernières années? » Notre réponse objective à cette question est qu'au cours des dernières années, nous avons constaté les choses suivantes : la poursuite de l'occupation de la terre palestinienne; l'insécurité constante des peuples palestinien et israélien; le blocus persistant de Gaza; la poursuite du conflit à Gaza; les tirs de roquettes constants vers le sud d'Israël; la poursuite de la construction du mur de séparation; la menace constante à la paix et à la sécurité régionales et internationales; et l'inaction persistante du Conseil de sécurité.

Ce bilan n'est pas impressionnant pour l'ONU en général, et pour le Conseil de sécurité en particulier, car, sous ses yeux, la situation se détériore depuis des décennies sans aucun espoir de trouver une solution durable. En novembre dernier, la majorité des États Membres de l'ONU, y compris la majorité des membres du Conseil de sécurité, ont accueilli la Palestine à l'ONU en tant qu'État observateur.

L'an dernier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'affirmer que la Palestine était un État, occasion qu'il n'a malheureusement pas saisie. En prévoyant les réactions que susciterait l'admission de la Palestine à l'ONU, nous avons mis en garde contre tout acte de représailles. Cependant, à peine avons-nous accueilli la Palestine au sein de l'ONU qu'Israël a annoncé qu'il ne verserait par les recettes fiscales palestiniennes. Cette réaction punitive est illégale et immorale, car elle constitue un châtement collectif infligé à la population palestinienne et a des répercussions négatives sur l'efficacité de l'Autorité palestinienne, qui rencontre déjà de graves problèmes dans l'édification des institutions et dans la prestation d'un grand nombre de services publics. Nous condamnons cet acte et prions Israël de respecter la décision relative à la Palestine, car elle constitue de fait un pas en avant vers la réalisation de la solution des deux États.

L'Afrique du Sud condamne la poursuite des activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. La poursuite de la construction de colonies compromet gravement la solution des deux États en isolant Jérusalem-Est et en menaçant la viabilité et la continuité territoriale d'un État palestinien. Ces colonies illégales constituent en outre un obstacle majeur à la reprise des négociations directes, et par conséquent à l'instauration d'une paix durable. Il est maintenant plus que temps que le Conseil s'exprime d'une voix contre

ces agissements contreproductifs. Nous condamnons tous les actes de violence, quelle qu'en soit l'origine, car ils compromettent la viabilité de la solution des deux États.

En dépit des appels lancés à Israël l'enjoignant de lever le blocus de Gaza, il continue d'exécuter ses politiques dans cette enclave en toute impunité, sans susciter la moindre réaction du Conseil. Israël doit mettre un terme à ces politiques, car elles sont contraires au droit international et rendent la paix irréalisable. Comme nous le savons tous, au cœur de la situation conflictuelle entre les Palestiniens de Gaza et les Israéliens se trouve la poursuite de l'occupation illégale de la terre palestinienne par Israël, en particulier le maintien du blocus de Gaza.

Les efforts que déploie l'Égypte pour réconcilier les parties palestiniennes sont louables. Nous encourageons les parties palestiniennes à continuer de progresser dans la voie de la réconciliation afin de consolider les progrès accomplis et à agir dans un esprit d'unité afin de parvenir à la libération permanente du peuple palestinien. Nous ne saurions trop insister sur l'importance que revêt l'unité du peuple palestinien alors qu'il cherche à bâtir un pays nouveau et prospère, dont la pleine affirmation repose sur la mise en œuvre de la solution des deux États.

Sans perspective de paix à l'horizon et si le Quatuor n'accomplit pas de progrès significatifs, nous demeurons d'avis qu'il est urgent de réévaluer l'utilité de ce dernier. En tant que membre du Quatuor, les Membres de l'ONU ont l'obligation de se poser des questions concernant l'utilité de cet organe et le rôle que joue l'ONU en son sein.

Pour ce qui est de la situation en Syrie, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions de sécurité et de la situation humanitaire, et notamment par la violence dont sont victimes les réfugiés palestiniens dans ce pays. L'Afrique du Sud persiste à dire que la seule solution à la crise syrienne est l'instauration d'un processus de dialogue national sans exclusive, exempt de toute forme d'intimidation, de violence ou d'ingérence étrangère visant à provoquer un changement de régime. La Syrie a besoin d'une transition politique qui reflète la volonté de sa population. À cet égard, nous décourageons encore une fois quiconque d'armer toutes les parties, y compris l'opposition.

Pour terminer, nous estimons que notre quête d'une solution à la question palestinienne ne doit pas nous faire perdre de vue les dynamiques régionales plus vastes. Nous appelons donc le Conseil et le reste de la communauté internationale à déployer des efforts constructifs accélérés pour parvenir à un règlement global de la crise au Moyen-Orient, y compris dans les voies de négociations avec le Liban et la République arabe syrienne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Khiari** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Premièrement, je remercie la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette importante séance. Elle nous donne à tous l'occasion d'être informés de la situation au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne la question palestinienne. Nous remercions également le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, du précieux rapport qu'il nous a présenté. Nous remercions aussi M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, de l'importante déclaration qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité.

Le débat du 29 novembre à l'Assemblée générale et le vote sur la résolution 67/19, qui accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU, ont marqué une étape importante vers la réalisation des ambitions légitimes palestiniennes (voir A/67/PV.44). Cette résolution reflète la volonté unanime de la communauté internationale de voir naître un État palestinien indépendant sur la base du principe des deux États, ainsi que son appui à ce processus. Cet événement historique montre qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix et la stabilité et l'ouverture de nouveaux horizons pour les peuples de cette région. Cependant, Israël, Puissance occupante, ne comprend toujours pas que se présente une occasion de faire la paix, occasion qui est fondée sur cette décision internationale. Israël a catégoriquement rejeté cette résolution et le nouvel État qu'elle représente dans la région.

Cette résolution ouvre la voie à de véritables négociations de paix. Toutefois, Israël a non seulement refusé d'écouter la communauté internationale, mais il l'a défiée en infligeant un châtement collectif à grande échelle, puisqu'il refuse de verser les recettes fiscales et douanières collectées pour le compte de l'Autorité palestinienne et poursuit son occupation. Du fait de sa réaction négative à l'initiative palestinienne, qui a reçu l'appui de la majorité de la communauté internationale, Israël montre au monde entier qu'il n'a que faire de la

paix. La réaction d'Israël à ce consensus international a été sa décision de continuer à construire des colonies et d'accélérer les constructions de nouvelles colonies.

La décision d'Israël nuit à la paix et ne crée pas les conditions nécessaires à la reprise des négociations. Israël continue de négliger ses engagements internationaux et tente de modifier les faits sur le terrain. La décision prise par le Gouvernement israélien de construire de nouvelles colonies constitue une violation flagrante des dispositions du droit international régissant la situation des territoires occupés, d'autant plus que cette initiative modifie le caractère du territoire occupé et menace de fragmenter le territoire et d'annihiler les possibilités de création d'un État palestinien. Israël tente d'isoler Jérusalem-Est et des territoires palestiniens avoisinants de la Cisjordanie afin d'en faire une ville juive et d'empêcher l'instauration d'une paix juste et globale. C'est une violation flagrante de la solution des deux États qui se fonde sur un consensus international.

Nous nourrissons l'espoir que, pendant cette nouvelle année et dans les mois à venir, il sera possible de sortir de l'impasse au lieu de se contenter de gérer la crise comme cela a été le cas les années précédentes, et de s'attacher à la régler. Une nouvelle dynamique est nécessaire pour s'attaquer aux véritables problèmes qui sous-tendent le conflit.

Nous espérons, à ce propos, voir le Conseil de sécurité, et l'ONU dans son ensemble, jouer un rôle de premier plan; le Conseil est, en vertu de la Charte, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que les changements de position encourageants d'un certain nombre d'États, y compris des membres du Conseil de sécurité, se poursuivront et que ces changements serviront la cause de la légalité internationale, que nous espérons voir invoquée pour permettre aux Palestiniens de jouir de leur droit historique et légitime d'établir leur propre État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Sin Son Ho** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes remerciements pour avoir convoqué la présente séance. Je tiens également à exprimer ma gratitude à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au

Moyen-Orient, pour l'exposé qu'il a fait au Conseil aujourd'hui.

Ma délégation voudrait s'associer à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme le monde entier en a été témoin l'an dernier, la résolution 67/19, accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU, a été adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre, avec le soutien d'une majorité écrasante. L'octroi à la Palestine du statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU était un événement historique qui reflétait la volonté de la communauté internationale de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens qui dure depuis des décennies et de réaliser le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Ma délégation a parrainé et appuyé la résolution, à l'instar de la majorité des États Membres de l'ONU. Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour féliciter une fois de plus la Palestine pour l'accession à son nouveau statut auprès de l'ONU.

Il est toutefois profondément regrettable que la situation palestinienne se détériore au lieu d'évoluer de manière positive, et ce en dépit du soutien absolu et des efforts de la communauté internationale.

Israël fait la sourde oreille aux demandes justes et équitables de la communauté internationale et continue de s'accrocher à la politique agressive et inhumaine consistant, entre autres, à occuper illégalement les territoires arabes, à étendre les colonies, à imposer un blocus à la bande de Gaza et à tuer sans pitié des civils.

Israël a récemment décidé de construire des milliers de nouveaux logements, tout en confisquant des terres et en saisissant des avoirs, menaçant ainsi gravement le droit fondamental à l'existence du peuple palestinien, et ce en représailles politiques contre l'octroi à la Palestine du statut d'État observateur auprès de l'ONU.

Il s'agit là d'actes de provocation et de défis endémiques à l'encontre de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, du droit international et des résolutions de l'ONU qui appuient la création d'un État palestinien indépendant et promeuvent une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

La confiscation non déguisée par Israël de terres palestiniennes, sous prétexte d'étendre des colonies, montre clairement que personne d'autre qu'Israël n'aggrave la situation et ne menace sérieusement la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

La République populaire démocratique de Corée dénonce vigoureusement Israël pour son expansion coloniale, et exige qu'Israël cesse immédiatement tout acte susceptible de saper la paix et la sécurité dans la région, et retire ses forces de tous les territoires palestiniens et arabes illégalement occupés. Les provocations constantes d'Israël ne pourraient perdurer sans l'appui et la protection des États-Unis. Cela montre clairement la nature hypocrite de la politique des États-Unis concernant la paix au Moyen-Orient.

La création d'un État de Palestine indépendant est un droit souverain inaliénable du peuple palestinien.

Il y a aujourd'hui une tendance mondiale à soutenir la juste lutte du peuple palestinien pour un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, à l'intérieur des frontières de 1967.

Le nombre de pays de l'ONU qui reconnaissent l'État de Palestine s'élève à plus de 130, ce qui représente la majorité des États Membres de l'Organisation. Le statut d'État non membre observateur accordé à la Palestine est une belle avancée qui nous rassure tous.

Cette réalité contribuera sûrement à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre de plein droit et à la création d'un État indépendant et souverain de Palestine.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit accorder une attention particulière aux nouvelles réalités de l'heure et prendre des mesures énergiques pour parvenir à une solution juste de la question palestinienne et ne pas fermer les yeux sur les crimes inhumains d'Israël, comme le blocus de la bande de Gaza et l'expansion des colonies de peuplement.

Si, en dépit des demandes de la communauté internationale, le Conseil de sécurité continue de protéger uniquement les intérêts d'un pays donné soutenant Israël, cela portera atteinte à la paix et la sécurité au Moyen-Orient et nuira plus que jamais à la crédibilité et à l'intégrité de la communauté internationale au Conseil de sécurité.

Pour finir, ma délégation tient à réaffirmer son appui total et sa position inchangée en faveur de

la juste cause des Palestiniens réclamant leurs droits nationaux légitimes, et notamment la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Dehghani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord, je tiens à exprimer la reconnaissance du Mouvement à la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité pour avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Je tiens à dire combien le u Mouvement se félicite de la présence de participants de haut niveau à cette importante séance, ainsi que du rapport présenté par M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen Orient.

Le Mouvement estime que les activités de colonisation menées par Israël constituent des violations graves du droit international et enfreignent de nombreuses résolutions de l'ONU, y compris des résolutions du Conseil de sécurité. Ces activités sapent la contiguïté, l'intégrité, la viabilité et l'unité du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette question reste aussi le principal obstacle à la paix, entravant tous les efforts de relance de négociations de paix crédibles visant à mettre un terme à l'occupation israélienne et à instaurer une paix juste, durable et globale.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa vive préoccupation devant les activités d'implantation israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem. Le Mouvement condamne l'annonce provocatrice faite par Israël, Puissance occupante, qu'il va construire 3 000 logements sur des terres palestiniennes confisquées dans une zone située à l'est de Jérusalem-Est occupée, généralement connue maintenant sous le nom de plan E-1, outre ses déclarations concernant la construction de 3 600 autres logements.

Ces actes déplorables qui se succèdent rapidement constituent une grave violation de tous les principes et règles du droit international, particulièrement de la Quatrième Convention de Genève, qui régit les situations dans les territoires sous occupation étrangère, ainsi qu'un mépris flagrant pour les demandes et la volonté de la communauté internationale et pour la main

tendue en signe de paix par les dirigeants palestiniens. Les activités illégales israéliennes d'implantation et les actes illégaux des colons extrémistes israéliens causent aussi une ruine générale – physique, économique et sociale – sur tous les territoires palestiniens occupés. C'est un état de choses déplorable qu'il faut faire cesser complètement.

Le Mouvement des pays non alignés condamne et rejette ces actes illégaux d'Israël, Puissance occupante, délibérément intensifiés depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/19 qui, entre autres, accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Mouvement demande qu'Israël, Puissance occupante, annule immédiatement ces plans et mesures et cesse complètement toutes les activités d'implantation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est occupée, et se conforme à toutes ses obligations juridiques.

Le Mouvement des pays non alignés continue de demander au Conseil d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte, notamment s'agissant du conflit israélo-palestinien. Le Mouvement des pays non alignés appelle aussi les parties à reprendre le chemin de la paix sur la base des termes de référence énoncés de longue date du processus de paix, notamment des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour parvenir à un règlement juste, durable et définitif.

Le Mouvement des pays non alignés condamne aussi la décision d'Israël de retenir les droits et taxes dus à l'Autorité palestinienne en violation des accords conclus entre les deux parties et du droit international. À ce sujet, Israël a aussi déclaré que sa décision avait été prise en représailles de l'adoption de la résolution 67/19 par l'Assemblée générale. Un comportement aussi déplorable représente un acte flagrant de piraterie et une punition collective. Il compromet la fourniture des services publics aux Palestiniens, le paiement des salaires du secteur public et le fonctionnement des institutions gouvernementales, et aggrave encore davantage la crise financière.

Le Mouvement exprime sa vive préoccupation devant la construction de la barrière d'annexion et d'apartheid en violation du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004. Il appelle la communauté internationale,

notamment le Conseil de sécurité, à obliger Israël à cesser ces actes et mesures illégaux.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa vive préoccupation devant la détérioration de la situation et les déplorables conditions de vie des milliers de prisonniers palestiniens qui continuent d'être détenus illégalement dans les prisons et centres de détention israéliens, dont au moins 300 enfants ainsi que des femmes et des élus locaux, et appelle à leur libération immédiate.

Le Mouvement demeure aussi préoccupé par la situation humanitaire critique dans la bande de Gaza. Nous appelons une fois encore à la levée complète et immédiate du blocus israélien illégal, qui entre maintenant dans sa sixième année et qui viole la résolution 1860 (2009) et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies et du droit international humanitaire, qui interdisent les punitions collectives des populations civiles sous occupation. Israël doit rapidement et sans conditions ouvrir tous les points de passage avec Gaza et cesser de faire continuellement obstruction à la liberté de circulation des personnes et aux activités de reconstruction dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés reste fermement convaincu que la communauté internationale doit agir d'urgence, résolument et collectivement, pour honorer son engagement de longue date – et assumer sa responsabilité – de parvenir à un règlement juste de la question de Palestine dans tous ses aspects, sur la base du droit international et des termes de référence du processus de paix, y compris les résolutions du Conseil.

Le Mouvement reste fermement déterminé à continuer d'assister le peuple palestinien dans sa quête de la dignité, de la justice et de son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. La réalisation de ces nobles objectifs a trop tardé, et son report incessant ne fera que rendre encore davantage hors de portée l'objectif de la solution des deux États et de la conclusion d'une paix juste, durable et globale.

Le Mouvement regrette que tous les efforts déployés à ce jour par les parties internationales et régionales, notamment le Quatuor, n'aient pas réussi à enregistrer des progrès à cause de l'obstruction délibérée d'Israël, Puissance occupante, de son refus de respecter les paramètres du processus de paix et de son insistance à continuer de modifier la situation sur le terrain, en totale contradiction avec l'objectif de la

solution des deux États, la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Mouvement saisit aussi cette occasion pour exprimer son appui aux efforts de réconciliation entre Palestiniens, que l'Égypte continue de parrainer, et espère que l'unité palestinienne sera bientôt rétablie dans l'intérêt des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien.

Pour ce qui est du Liban, le Mouvement condamne les violations en cours par Israël de la souveraineté du Liban et appelle toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) pour mettre fin à la fragile situation actuelle et éviter la reprise des hostilités. De tels actes représentent aussi une menace pour la paix et la sécurité internationales et sont une continuation de l'agression israélienne contre le Liban.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que les mesures et les actions prises ou qui le seront par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique ou démographique du Golan syrien occupé, et celles destinées à y imposer sa propre juridiction et administration sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés demande qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Les États membres du Mouvement des pays non alignés renouvellent leurs appels incessants lancés au Conseil de sécurité pour lui demander d'agir de toute urgence et de faire comprendre clairement à Israël, Puissance occupante, que tous ces actes illégaux ne seront pas tolérés et qu'ils doivent cesser sur le champ. Il faut faire comprendre à Israël qu'il doit respecter l'état de droit, cesser de prendre toutes mesures illégales destinées à modifier et à préjuger de la situation sur le terrain et arrêter tout acte de provocation et d'incitation. L'impunité flagrante dont jouit Israël et son mépris du droit ne sauraient être tolérés.

Je voudrais, à titre national, répondre brièvement au représentant du régime israélien qui a fait des allusions infondées à mon pays.

Un consensus s'est dégagé au cours des 65 dernières années sur le fait que la question palestinienne était le problème central au Moyen-Orient et qu'elle est directement ou indirectement à l'origine de tous les autres problèmes de la région. Un consensus fort

s'est aussi dégagé sur le fait que l'agression continuelle d'Israël et les atrocités qu'il commet à l'égard du peuple palestinien étaient au cœur de la question palestinienne. Voilà pourquoi le Conseil débat aujourd'hui des crimes répétés et graves perpétrés par le régime israélien contre le peuple palestinien, notamment la construction de nouvelles implantations en Palestine et la rétention des droits et taxes dus aux Palestiniens.

Toutefois, le représentant de ce régime, se faisant l'écho des paroles du représentant de l'État qui lui est allié, a tenté une fois de plus de recentrer le débat sur l'Iran et a fait, entre autres choses, allusion au programme nucléaire pacifique de l'Iran. Qu'un régime parle des activités nucléaires pacifiques de l'Iran alors que c'est lui qui possède l'unique arsenal d'armes nucléaires dans notre région ne manque pas d'ironie. L'arme nucléaire entre les mains de ce régime, qui a un bilan de terrorisme d'État et d'agression, a toujours été un grand sujet de préoccupation pour le Moyen-Orient. Il est absurde, tout autant que choquant, que les Israéliens tentent aujourd'hui de dissimuler l'extrême atrocité de leurs actes derrière des discours creux dirigés contre mon pays. Il est évident que cette propagande contre l'Iran est un écran de fumée dont ils se servent pour déguiser leurs actions et faire oublier à l'opinion publique leurs politiques d'usurpation foncière et leurs autres crimes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient d'emblée, Monsieur le Président, à vous remercier pour la tenue de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour son exposé complet et détaillé. La délégation indonésienne se félicite tout particulièrement de la participation de M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, à la présente séance.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Comme nombre de membres de la communauté internationale, l'Indonésie est très préoccupée par l'absence de progrès du processus de paix entre Israël et la Palestine. Pour nous, une chose est très claire : les

colonies de peuplement illégales constituent le plus gros obstacle aux perspectives de paix au Moyen-Orient, et en particulier à la solution des deux États. Ces derniers mois, Israël a continué son attitude de défi en annonçant une intensification des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé et à Jérusalem-Est, y compris dans le couloir dit E-1. Cette attitude est un affront à la cause de la paix. Il faut y faire face et y mettre fin.

Au vu de ces considérations, ma délégation réitère qu'Israël doit respecter intégralement les résolutions du Conseil sur les colonies de peuplement. La construction et l'expansion continues et illégales des implantations aggravent le problème de la fragmentation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ce qui, inévitablement, entrave la perspective de négociations.

Pendant ce temps, Gaza subit des souffrances généralisées résultant du blocus menaçant imposé par Israël, ce qui rend pratiquement impossible le relèvement économique de cette région. Entre-temps, nous devons traiter d'urgence de l'ensemble des grands besoins humanitaires de l'Autorité palestinienne, qui sont en rapport direct avec les politiques israéliennes nuisibles et illégales consistant à retenir les recettes fiscales. À cet égard, je tiens à rappeler l'appel lancé par la direction palestinienne pour le versement des contributions dont l'Autorité a un besoin urgent pour s'acquitter de ses fonctions, déployer des secours humanitaires et développer ses capacités.

L'Indonésie continue d'appuyer avec force la solution des deux États, convaincue qu'un État indépendant de Palestine, ayant les mêmes droits et responsabilités que les autres États, apportera sa contribution à la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. La décision historique prise par l'Assemblée générale, par sa résolution 67/19, d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur atteste avec force de l'appui de la majorité des États Membres au combat mené par la Palestine pour exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Nous devons toutefois continuer à appuyer la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre de plein droit.

S'agissant de la situation en Syrie, qui fait rage depuis un certain temps, nous devons œuvrer de toute urgence à la cessation immédiate de la violence

et répondre aux grands besoins humanitaires de la population. Nous devons également veiller à ce qu'une assistance humanitaire vitale arrive jusqu'aux personnes qui en ont besoin afin de faire cesser les souffrances horribles du peuple syrien. Pour compléter le travail du Représentant spécial conjoint pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, la communauté internationale doit assumer un rôle plus actif et agir de concert afin de trouver une solution globale à cette situation. L'Indonésie se félicite de la tenue à la fin du mois au Koweït d'une conférence d'annonces de contributions humanitaires pour la Syrie.

Enfin, nous devons également lancer sans délai un processus politique visant à trouver des solutions qui répondent aux vœux et aux aspirations du peuple syrien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

**M<sup>me</sup> Gunnarsdóttir** (Islande) (*parle en anglais*) : Le conflit en Syrie doit cesser. À ce jour, l'incapacité du Conseil à agir de concert affaiblit les perspectives de paix. Le conflit a déjà eu de graves conséquences pour la Syrie et le peuple syrien. Nous sommes tous au courant des coûts énormes : plus de 60 000 morts et le nombre déjà élevé de réfugiés et de personnes déplacées qui augmente de jour en jour. Pour sa part, le Gouvernement islandais a décidé la semaine dernière de verser près de 200 000 dollars à l'assistance humanitaire de l'ONU.

Le Conseil de sécurité doit être le premier à faciliter un règlement politique et pacifique pour la Syrie et le peuple syrien tout autant que pour la stabilité de l'ensemble de la région, laquelle pourrait facilement être compromise si le conflit continue. On ne peut pas se permettre d'attendre. Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales; il a les outils nécessaires et la situation exige une action immédiate de sa part.

Il faut prendre des mesures pour veiller à ce que le régime et toute personne responsables des horribles atrocités commises soient tenus pour responsables. C'est pourquoi l'Islande a été l'un des 57 États Membres à adresser la semaine dernière au Conseil de sécurité une lettre lui demandant de déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale (S/2013/19, annexe). Nous souhaitons saisir la présente occasion pour réitérer cette demande.

Le peuple palestinien jouit d'un appui écrasant parmi les membres de l'ONU à son droit inaliénable à l'autodétermination. C'est ce que l'ensemble des

membres ont clairement exprimé le 29 novembre de l'année dernière, lorsque l'Assemblée générale, par la résolution 67/19, a accueilli l'État de Palestine en tant qu'État non membre observateur.

Ce fait devrait persuader le Conseil de sécurité de jouer un rôle plus actif dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Trop longtemps, surtout en l'absence d'un processus de paix actif, la participation de la communauté internationale s'est manifestée essentiellement sous forme de réaction, à savoir des déclarations *ad hoc* en réponse à des actions individuelles, comme par exemple la récente décision du Gouvernement israélien de construire de nouvelles implantations dans la zone E-1. Si la communauté internationale est vraiment attachée à la solution des deux États, elle doit devenir proactive au lieu d'assister passivement aux événements.

« Nous existons ». Ces mots se trouvent dans un appel lancé par les Palestiniens qui vivent à l'intérieur et à proximité de la zone E-1, où ils demandent aux parties compétentes de défendre leur cause afin qu'ils ne soient pas expulsés de leur foyer ou, encore une fois, déplacés. « Nous existons ». Ce sont les paroles d'un peuple victime à de nombreuses reprises de la démolition de ses maisons et se retrouvant encore et encore sans logis. « Nous existons », ces mots sont un rappel indispensable pour nous tous qu'en fin de compte, le conflit israélo-palestinien concerne un peuple, qui existe bel et bien, et sa terre.

L'Islande saisit cette occasion pour exhorter le Conseil de sécurité à se rendre dans l'État de Palestine, à réaffirmer le caractère illégal des colonies de peuplement, à accéder à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière et, enfin, à ramener les parties à la table de négociation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Müftüoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Puisque que c'est le premier débat public que le Conseil consacre à la question du Moyen-Orient depuis la séance historique de l'Assemblée générale du 29 novembre 2012 (voir A/67/PV.44), je voudrais commencer par féliciter de nouveau sincèrement les dirigeants palestiniens, représentés ici par le Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, pour cette reconnaissance internationale, si méritée et si longtemps attendue, de l'État palestinien.

La Turquie considère que l'appui massif de la communauté internationale est le premier pas vers la réalisation d'une paix globale, juste et durable. Toutefois, il serait irréaliste de penser que la paix peut triompher lorsque les fondements mêmes de la vision des deux États sont encore et toujours remis en question par la campagne de colonisation menée par Israël. Depuis le dernier débat public au Conseil (voir S/PV.6847), nous avons appris que le Gouvernement israélien avait l'intention de construire des logements dans la zone dite « E-1 ». Les appels d'offre pour la construction de nouveaux immeubles à Kyriat Arba et Efrat, l'approbation de 1 500 nouveaux logements à Ramat Shlomo et le lancement d'un projet de construction à Givat Hamatos et à Gilo sont autant de politiques et d'actions qui témoignent clairement d'une intention de rendre impossible une solution des deux États viable et réaliste. Nous demandons, par ailleurs, qu'Israël reprenne le versement des recettes fiscales qu'il doit à la Palestine, conformément au Protocole de Paris.

Ces actions inquiètent profondément la Turquie, mais aussi la vaste majorité de la communauté internationale. Le Secrétaire général, lui-même, a à maintes reprises exprimé son inquiétude face à la poursuite des activités illégales de peuplement. Aussi, les propos des dirigeants israéliens indiquant qu'aucune colonie ne sera démantelée en Cisjordanie sont-ils fort regrettables, tout comme le sont les déclarations selon lesquelles rien ne sera fait pour briser la continuité territoriale entre Jérusalem et Ma'ale Adumin.

Le processus de paix est à une étape charnière. À l'heure où les chances de la solution des deux États semblent s'évanouir de jour en jour, la communauté doit pleinement encourager et inciter les parties à s'engager dans des négociations productives. Nous accueillons avec satisfaction les réunions récentes entre le Président Abbas et Khaled Mashaal, car il s'agit d'un pas très important vers la réconciliation palestinienne qui n'a que trop tardé. Il est indiscutable que la cause palestinienne n'aura que plus de soutien si les Palestiniens parlent d'une seule voix.

Les élections en Israël viennent d'avoir lieu et nous espérons sincèrement que les résultats faciliteront la voie vers la paix. La Turquie continuera d'appuyer le processus de paix et les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État internationalement reconnu, conformément aux résolutions des Nations Unies, au

mandat de Madrid, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

C'est pourquoi la Turquie a accueilli favorablement la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, présentée par le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre 2011 (S/2011/592, annexe I), et c'est pourquoi elle continue de défendre le droit de la Palestine d'être représentée dans ces murs aux côtés des autres membres de la communauté internationale.

Le cessez-le-feu obtenu grâce à la médiation compétente de l'Égypte, suite à la dernière opération militaire menée par Israël à Gaza, prévoit des mesures en faveur de la levée du blocus illégal de Gaza. Or, deux mois supplémentaires viennent de s'écouler, s'ajoutant aux plus de cinq années de punition collective qu'endure la population palestinienne de Gaza. Nous demandons à la communauté internationale de poursuivre ses efforts en vue de mettre fin une fois pour toutes au blocus illégal de Gaza.

La semaine dernière, le Conseil a entendu M<sup>me</sup> Navi Pillay et M<sup>me</sup> Valerie Amos évoquer la dimension humanitaire de la crise en Syrie et les derniers événements sur place. Aujourd'hui, nous avons entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry. Avec plus de 60 000 morts, 2 millions de déplacés et 4 millions de personnes ayant d'urgence besoin d'une assistance humanitaire, la crise syrienne est la crise humanitaire qui évolue le rapidement dans le monde. La population syrienne attend désespérément une action de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité. Les demandeurs d'asile que la Turquie accueille dans 15 camps actuellement en service sont désormais au nombre de 158 000. Cinq nouveaux camps sont en construction afin de répondre à la demande croissante.

Nous l'avons déjà dit à de multiples reprises, et je le répète à nouveau : nous continuerons, avec l'aide des organismes compétents des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, de venir en aide à la population syrienne en ces temps difficiles. Cela étant, nous rejetons catégoriquement les allégations qui ont été injustement portées contre mon pays aujourd'hui par l'un des orateurs précédents.

Le fait est que les crises au Moyen-Orient ne sont pas faciles à contenir. Leurs retombées risquent de menacer la paix et la stabilité régionales, et même plus. Les choses se compliquent encore lorsque plusieurs

crises s'imbriquent. C'est exactement ce à quoi nous assistons dans le cas des réfugiés palestiniens en Syrie.

Par son vote massif, la communauté internationale a envoyé un message le 29 novembre 2012 (voir résolution 67/19 de l'Assemblée générale). Nous espérons que ce message sera bien interprété et sera suivi avec audace. Tout en saluant les efforts du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial, M. Serry, nous appelons la communauté internationale à donner un appui décisif à la reprise de négociations de paix globales entre les parties afin de trouver une solution juste et durable, fondée sur la reconnaissance internationale de la Palestine, dans ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte et en paix avec Israël.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais, à titre national, mettre l'accent sur plusieurs aspects importants de la question qui nous occupe.

Le Conseil de sécurité n'en finit pas de tenir des débats comme celui-ci sur le Moyen-Orient sans obtenir une quelconque avancée sur la question. Le principal problème politique au Moyen-Orient est la campagne systématique d'agression qu'Israël mène contre la Palestine. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le sien dans le maintien la paix et la sécurité internationales et adopter sans attendre des mesures concrètes pour qu'Israël cesse ses exactions et ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien.

L'attitude d'Israël constitue une violation délibérée des résolutions des Nations Unies et du droit humanitaire, une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales, et un déni des droits fondamentaux de tout un peuple suite à des abus flagrants, systématiques et inhumains que le Conseil doit condamner.

L'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes reste le principal obstacle à une solution juste, durable et globale dans la région du Moyen-Orient. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que ces agressions se poursuivront et qu'il ne sera pas tenu compte des droits légitimes du peuple palestinien.

L'Assemblée générale a pris une décision historique le 29 novembre 2012, lorsque ses membres ont décidé à la majorité d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cuba est l'un des coauteurs de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, conformément à son appui de longue date à la lutte que le peuple palestinien mène pour la défense de ses droits. Toutefois cette mesure n'est qu'une étape intermédiaire vers l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre de plein droit, aboutissement que Cuba appuie pleinement. Le Conseil de sécurité doit examiner et approuver sans plus tarder la demande présentée par la Palestine en 2011 en vue de l'obtention du statut d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Les mesures prises par le Gouvernement israélien en représailles à la décision prise le 29 novembre 2012, à travers l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, sont inacceptables. Sa brutalité à l'encontre du peuple palestinien a entraîné la mort d'autres civils innocents et des dégâts matériels énormes, ce qui a conduit à la détérioration des conditions de vie déjà précaires de la population palestinienne dans ce petit territoire assiégé. De même, la décision prise par Israël de retenir les recettes fiscales dues à l'Autorité nationale palestinienne, en violation des accords conclus entre les deux parties et du droit international, et ses plans visant à implanter de nouvelles colonies dans les territoires palestiniens occupés sont très répréhensibles.

Cuba continuera à appuyer le peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cuba exige d'Israël qu'il mette fin à son occupation de tous les territoires arabes et réitère sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Cuba suit de très près la situation en Syrie. Le Conseil de sécurité n'a pas été créé pour promouvoir des changements de régime. Nous sommes préoccupés par les intentions de certains qui veulent encourager le Conseil à prendre des mesures et à faire des déclarations visant à exacerber la violence, à saboter un Gouvernement souverain, à provoquer l'insécurité et à plonger une nation dans une crise sociale et humanitaire aux conséquences imprévisibles. Cet organe est tenu de promouvoir la paix et non la violence; de prévenir la déstabilisation et non de financer, d'armer et de former les forces de déstabilisation; et de protéger un peuple

innocent et non de l'utiliser et de le manipuler à des fins géopolitiques. C'est également la responsabilité de l'Organisation dans son ensemble.

Une guerre civile en Syrie ou une intervention de forces étrangères aura des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales, en particulier pour la région du Moyen-Orient. Cuba partage les préoccupations suscitées par les pertes de vies innocentes en Syrie et partout ailleurs dans le monde. Elle condamne également tous les actes de violence commis dans ce pays à l'encontre de la population civile innocente, par tous ceux qui sont impliqués dans ce conflit ou tout autre conflit. Nous nous opposons à ce que les efforts qui visent prétendument à protéger des vies humaines servent de prétexte à une intervention étrangère, directement ou avec l'appui de groupes armés illicites, et notamment par le biais des mercenaires qui ne font que semer la destruction et la mort.

Cuba réaffirme que le peuple syrien doit exercer pleinement son droit à l'autodétermination et à la souveraineté, sans aucune forme d'ingérence ou d'intervention étrangère. Le rôle de la communauté internationale en cette période difficile pour un État Membre de l'ONU est de contribuer à sauvegarder la paix et la stabilité dans ce pays. Nous réitérons notre confiance dans la capacité du Gouvernement et du peuple syriens à résoudre leurs problèmes internes sans ingérence étrangère. Nous exigeons le plein respect de l'autodétermination et de la souveraineté de ce pays arabe.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Kohona** (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter d'avoir convoqué cet important débat. Sri Lanka s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Avec chaque jour qui passe, le Moyen-Orient devient une source de préoccupation croissante pour la paix mondiale. Le monde a besoin d'un leadership capable de prendre des initiatives pour lever l'incertitude dangereuse qui règne dans la région. Nous estimons qu'il incombe aux parties de créer les conditions propices à la paix. La poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés est un facteur crucial qui exacerbe les suspicions et la méfiance entre les parties au conflit au Moyen-Orient.

Les activités de peuplement menées par la Puissance occupante constituent une violation flagrante de la loi et de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève en particulier. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social, ainsi que la Cour internationale de Justice, ont tous condamné ces activités de peuplement, qu'ils ont qualifiées d'illégales. La reprise des pourparlers est également liée à cette question. Par ailleurs, nous sommes choqués par l'intensification des activités illégales de peuplement depuis la décision de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une provocation inutile dans une situation déjà difficile.

Malgré une brève période de célébration au sein de l'Assemblée générale, qui a suivi l'adoption de la résolution 67/19 accordant ce nouveau statut à la Palestine, les Palestiniens n'exercent toujours pas leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et sont toujours dépossédés d'une grande partie de leurs terres. La pratique d'Israël consistant à détruire des maisons appartenant aux Palestiniens ne fait qu'exacerber le ressentiment. La poursuite de cette pratique ne peut nullement contribuer à renforcer la confiance ou le processus de paix. Nous encourageons les parties à faire preuve de retenue dans l'intérêt de la noble cause de la paix.

Le monde ne doit pas oublier la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, où les conditions demeurent précaires. Les griefs fondés sur des violations des droits économiques, sociaux et individuels peuvent provoquer des violences et même déborder au-delà des frontières. À Gaza, le blocus, qui est maintenant dans sa sixième année, a créé une économie dépendante de l'aide et a renforcé un sentiment d'impuissance et l'extrémisme. Pour améliorer un tant soit peu la situation dans la bande de Gaza, il faudra lever le blocus et mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009).

L'ONU doit continuer à satisfaire aux besoins élémentaires de la grande majorité des habitants de Gaza. Nous exprimons notre ferme appui à l'action des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Sri Lanka continuera d'encourager un rapprochement politique entre Gaza et la Cisjordanie. L'unité politique et les progrès économiques du peuple palestinien contribueront à la viabilité de la solution des deux États. Nous sommes heureux de constater que l'Autorité palestinienne a fait des progrès en matière de renforcement des institutions, en dépit de graves contraintes politiques et économiques auxquelles elle est confrontée. Nous sommes particulièrement préoccupés par les graves difficultés financières imposées à l'Autorité palestinienne.

S'il est vrai qu'Israël doit renoncer aux actes qui vont à l'encontre des règles établies du droit international et de la pratique internationale et que nous appuyons la solution de deux États, nous sommes également conscients des exigences d'Israël en matière de sécurité. Les Palestiniens et les Israéliens peuvent vivre dans la paix et la sécurité en tant que voisins, grâce à une solution politique adoptée d'un commun accord, fondée sur les droits de l'homme.

Le processus de paix, qui à une époque suscitait tant d'enthousiasme, se trouve aujourd'hui dans l'impasse, tandis que les tensions continuent de s'intensifier. Pour promouvoir un climat propice à la paix, il faut que chaque partie soit sensible aux préoccupations de l'autre. Les deux parties au conflit doivent saisir toutes les chances de paix dans l'objectif ultime de créer un État de Palestine indépendant, coexistant pacifiquement avec Israël. Sri Lanka reste attachée à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à disposer d'un État et à une solution des deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous voudrions réitérer l'appui de notre Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à votre grand pays, le Pakistan, et à votre action en tant que Président du Conseil de sécurité.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les Palestiniens ont des droits ancestraux sur leurs territoires, qui sont de plus en plus assiégés et isolés par Israël, la Puissance occupante. Ce corridor naturel entre l'Asie et l'Afrique, avec un accès à la mer Méditerranée, et lieu de cultures très anciennes, est une région convoitée par les colonialistes et par des empires, anciens et modernes.

Les vestiges archéologiques montrent que les villages les plus anciens de l'humanité remontent à 9000 ans avant notre ère. La Palestine abrite un trésor de milliers d'années d'histoire. L'épopée d'Atrahasis, ou le Très Sage, parle d'une époque babylonienne durant laquelle « les dieux étaient comme les hommes », une époque où les êtres humains ne peuplaient pas la Terre. Seuls les dieux habitaient la Terre, et étaient divisés en deux catégories: les Igigi, qui travaillaient la terre et nourrissaient ainsi l'aristocratie des dieux et lui facilitaient la vie, et les Annunaki, qui vivaient du travail des premiers. Épuisés par leur travail opprimant, les Igigi se sont rebellés contre les autres dieux et ont réclamé de pouvoir vivre une vie illuminée par le soleil.

Depuis ces temps immémoriaux, les dieux et les hommes s'élèvent contre l'oppression et l'injustice. Nous nous souvenons ce mythe alors que le peuple palestinien revendique son droit inaliénable à exercer son autorité sur son propre territoire et à occuper une place digne dans l'histoire, à l'abri de la sujétion et de l'oppression. Ce cordon ombilical qui relie un peuple à ses racines ancestrales permet d'expliquer la résistance héroïque des Palestiniens et des Arabes dans la région du Moyen-Orient pour défendre leur identité nationale et culturelle.

Des membres permanents du Conseil de sécurité empêchent cet organe principal de l'ONU d'encourager des accords facilitant un règlement pacifique de la question palestinienne, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. L'intensification du conflit est liée à l'impunité dont jouit Israël, la Puissance occupante. Son élite politique et militaire, exploitant l'appui, l'influence et le droit de veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité, viole de manière flagrante le droit international, les droits humains du peuple palestinien, et le droit international humanitaire.

Les violations du droit international par cette élite sont manifestes dans les territoires occupés de l'État de Palestine. Ses actions incluent, entre autres, le mépris total de la souveraineté territoriale du peuple

palestinien, la destruction de l'économie, le déplacement de populations, la destruction d'infrastructures de base et de récoltes, et des assassinats ciblés et de masse dans le cadre de sa politique de terrorisme d'État. Le conflit israélo-palestinien révèle également les intérêts politiques et économiques impérialistes associés aux intérêts de groupes politiques et économiques de pays de la région. La volonté de contrôler les réserves de pétrole du Moyen-Orient est la clef permettant de comprendre la situation qui règne.

Le Venezuela réitère son opposition à l'ingérence de puissances étrangères et à l'appui qu'elles apportent à des groupes terroristes responsables de la violence généralisée en Syrie dans le but de renverser plus facilement le Gouvernement légitime du Président Bachar Al-Assad. Nous appelons à la fin de la violence armée afin de trouver une solution politique négociée à la crise à laquelle font face le Gouvernement syrien et les forces d'opposition, en tenant compte de l'initiative politique proposée par le Président Bachar Al-Assad il y a quelques jours. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Certains membres du Conseil de sécurité ont appelé l'attention du Conseil sur la manipulation opportuniste de la résolution 1973 (2011) concernant la Libye, ce qui a heureusement permis de faire obstacle aux plans belliqueux de certains pays. La nature de l'ONU et la validité de la Charte sont en jeu. L'intervention étrangère dans les affaires intérieures d'États souverains et l'agression armée ont été les méthodes de choix utilisées par certaines puissances pour atteindre leurs objectifs colonialistes. Au nom de la prétendue défense de la démocratie et des droits de l'homme, inspirée par la politique de changement de régime, des peuples sont massacrés et leurs institutions légitimes détruites.

Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de bon terrorisme. Toute forme de terrorisme est pernicieuse, car elle encourage le démantèlement des États et de leur souveraineté. La guerre, le terrorisme, l'ingérence et les violations des droits de l'homme n'ont jamais été des options. Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela réaffirme que le dialogue politique et l'utilisation de moyens de règlement pacifiques sont les meilleurs outils pour régler rapidement les différends ou les conflits. Les peuples et les États souverains sont les seuls responsables de leur destin.

Dans le contexte historique actuel, alors que les tambours de guerre résonnent, le seizième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu en août 2012 à Téhéran, a appelé à reprendre et à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité; du mandat de la Conférence de Madrid, dont le principe de l'échange de territoires contre la paix; et de l'Initiative de paix arabe. Ces dignitaires ont déclaré que:

« la construction et l'expansion de colonies de peuplement et du Mur contredisent totalement le processus de paix et doivent cesser complètement pour pouvoir reprendre des négociations de paix crédibles ».

« réitéré qu'il était indispensable et urgent qu'Israël mette fin à son occupation illégale de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Ils ont de même réitéré leur position de longue date en faveur de l'indépendance de l'État de Palestine sur l'ensemble du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale ».

Pour terminer, le Gouvernement du Président Hugo Chávez Frías de la République bolivarienne du Venezuela réitère son appui à l'aspiration légitime de l'État de Palestine à devenir Membre à part entière de l'ONU. Nous espérons que les objections formulées par un membre permanent de cet organe seront retirées afin que l'Assemblée générale puisse approuver rapidement l'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière, sur la base d'une éventuelle recommandation du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte. Le Conseil de sécurité doit exercer pleinement les pouvoirs que lui confère dans ce domaine cet instrument juridique constitutif de l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Rishchynski** (Canada): Je me permets de remercier la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité pour l'occasion qui m'est donnée de partager avec le Conseil les points de vue canadiens concernant la situation au Moyen-Orient. Le Canada voudrait commencer par quelques commentaires sur la situation en Syrie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En Syrie, la tentative désespérée du Président Bachar Al-Assad de s'accrocher au pouvoir et priver les Syriens de leurs droits démocratiques légitimes est à la fois tragique et vaine. Maintenant que ce conflit a fait plus de 60 000 morts et plus de 650 000 réfugiés, contraints de fuir le pays, l'agonie du peuple syrien nous commande d'agir. Étant donné son mépris et son insensibilité face aux souffrances des Syriens ordinaires, un terrible constat s'impose: Bachar Al-Assad ne renoncera pas au pouvoir de son plein gré et, en raison des atrocités commises, le conflit persistera aussi longtemps qu'il demeurera au pouvoir. En conséquence, nous croyons qu'il incombe à la communauté internationale d'agir. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, en imposant des sanctions contraignantes au régime de Bachar Al-Assad, avant que d'autres innocents ne perdent la vie inutilement.

Le Canada soutient le peuple syrien dans sa lutte contre la tyrannie. Nous avons adopté 11 séries de sanctions contre le régime d'Al-Assad et ses partisans. Nous avons fourni une aide humanitaire de 23,5 millions de dollars et apporté un soutien aux voisins de la Syrie, qui ont généreusement accepté le lourd fardeau qu'implique l'accueil d'un si grand nombre de réfugiés. Nous nous employons aussi à aider l'opposition démocratique et pacifique, en l'encourageant à nouer le dialogue avec l'ensemble du peuple syrien, notamment avec les différents groupes ethniques et les différentes communautés confessionnelles. La coalition de l'opposition syrienne doit convaincre les Syriens qu'il existe une solution de rechange viable au régime d'Al-Assad, qui permettra de respecter les droits des minorités, de maintenir la longue tradition de pluralisme en Syrie et de mettre en place un nouveau gouvernement pacifique et démocratique qui respecte les droits de tous ses citoyens.

S'agissant de l'Iran, le Canada demeure convaincu que le régime actuel constitue la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui. Malheureusement, ce régime continue de faire obstacle aux efforts soutenus pour trouver une solution négociée à la crise provoquée par ses ambitions nucléaires. La semaine dernière, des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont, une fois de plus, repris les négociations avec l'Iran, mais sont malheureusement rentrés bredouilles à Vienne. Il devient de plus en plus évident que le programme nucléaire iranien ne répond pas à des fins exclusivement

pacifiques, et que le régime iranien n'a pas vraiment l'intention d'apaiser les craintes de la communauté internationale. Le Canada est profondément préoccupé par le fait que l'Iran manipule le soutien aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui sert de façade à un programme d'armement dont l'existence menace la sécurité régionale et mondiale. Nous appelons l'ONU et tous les États Membres à user de leur influence auprès du régime iranien pour l'amener à apporter des changements urgents et significatifs à ses orientations, à commencer par un dialogue constructif à la fois avec l'AIEA et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne.

Selon nous, le régime iranien représente également une menace pour les valeurs humaines fondamentales que toutes les nations s'emploient à protéger et à promouvoir. Il y a un mois, l'Assemblée générale a adopté, pour la neuvième année consécutive, une résolution globale sur la situation des droits humains en Iran (résolution 67/182 de l'Assemblée générale). Malheureusement, la répression systématique des droits de la personne se poursuit. Cela comprend les exécutions, y compris les exécutions publiques dans des stades et des parcs publics, ainsi que les violations systématiques perpétrées par les services de sécurité iraniens, une diminution progressive de la liberté d'expression, la persécution des minorités ethniques et religieuses, ainsi que des restrictions strictes imposées à la vie sociale et culturelle. Et, bien entendu, le régime iranien est le principal acteur régional à soutenir la répression, notamment du fait de son soutien au despotisme brutal du régime d'Al-Assad en Syrie. Le peuple iranien mérite mieux qu'une société repliée sur elle-même et étouffante, isolée du reste de la communauté internationale. Comme tous les peuples, les Iraniens aspirent au respect des valeurs universelles que sont la liberté et la démocratie. Ils méritent de vivre dans un pays qui respecte ces valeurs humaines universelles, et de jouir des mêmes droits et libertés que ceux dont cette Organisation fait la promotion.

*(l'orateur reprend en français)*

Pour terminer, le Canada souhaite saisir cette occasion pour évoquer la question de la participation palestinienne à la session actuelle et le fait que ses représentants y siègent derrière une plaque portant l'inscription « État de Palestine ». Notre pays craint que la participation palestinienne à cette session sous le nom d'État de Palestine donne une impression trompeuse. Le 29 novembre dernier, dans une allocution

prononcée à l'Assemblée générale dans le cadre de l'adoption de la résolution 67/19, le Ministre des affaires étrangères du Canada, l'honorable John Baird, a fait connaître clairement la position de notre pays. Or, celle-ci n'a pas changé. Il convient par ailleurs de souligner que la résolution 67/19 ne confère pas le statut d'État à la Palestine, pas plus qu'elle n'équivaut à une reconnaissance quelconque d'un État palestinien.

Le Canada demeure attaché à la recherche d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, par laquelle deux États vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous saluons les efforts qui sont faits pour amener les parties à reprendre les négociations de paix directes, et cela sans délai ni conditions préalables, conformément à la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. Nous souscrivons à l'objectif qui consiste à trouver une solution négociée au conflit israélo-palestinien, qui permette à deux États de vivre côte à côte en paix et en sécurité.

Selon nous, le fait d'autoriser les Palestiniens à siéger sous le nom d'État de Palestine préjuge de l'issue des négociations sur le statut final et rend plus difficile la reprise des pourparlers de paix. Cela a aussi pour effet d'accroître les attentes, sans changer la situation sur le terrain, ni améliorer les conditions de vie, et risque de donner l'impression trompeuse que la Palestine a accédé au statut d'État. En conséquence, le Canada continuera de s'opposer aux tentatives des Palestiniens pour jouir d'un statut supérieur à celui qui est reconnu aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

À l'évidence, selon nous, la reprise de négociations directes par les deux parties est le meilleur moyen de faire en sorte qu'un État palestinien indépendant vive un jour côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

**M. Shaanika** (Namibie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de participer au présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je tiens à exprimer notre reconnaissance au Pakistan pour avoir convoqué ce débat, et à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé perspicace et détaillé sur la situation actuelle.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, mais je souhaite ajouter quelques commentaires qui reflètent notre position nationale. Par souci d'économie de temps, je limiterai mes commentaires à la situation en Palestine.

Il ne fait aucun doute que la situation au Moyen-Orient, en particulier dans le territoire occupé de Palestine, continue d'être marquée par de nombreux problèmes et d'être soumise à l'épreuve du temps. Cette situation est liée à une conjugaison de nombreux facteurs, notamment l'absence totale de volonté politique de poursuivre le processus de paix et les actes de provocations constants de la Puissance occupante. La Namibie estime que pour qu'un processus de négociations aboutisse, il doit s'appuyer sur un médiateur de paix impartial et des partenaires engagés et volontaires qui cherchent à le mener vers sa conclusion logique. Actuellement, ces facteurs semblent entièrement absents, et le vide est comblé par des activités négatives.

L'année dernière, le 29 novembre, une majorité écrasante des membres l'Assemblée générale ont voté pour que soit accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation a appuyé la résolution 67/19 de l'Assemblée générale et voté pour car elle ne la considérait pas comme un obstacle au processus de paix; nous pensions qu'elle le renforcerait et enverrait un message clair quant au fait que la patience de la communauté internationale s'amenuise. Ce geste important de la communauté internationale a été accueilli par des manifestations pacifiques dans les territoires occupés et par un châtement infligé au peuple palestinien de la part d'Israël, Puissance occupante.

Ma délégation a pris note du fait qu'à la suite de ce vote important, Israël, au mépris total de l'opinion internationale, a annoncé son intention de mettre à exécution son plan de construction de plus de 3 000 logements en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et, fait alarmant, il a indiqué qu'il prévoyait de construire plusieurs milliers de logements dans la zone E-1 de Jérusalem-Est. La construction de colonies illégales et du mur d'annexion qui s'apparente à un mur d'apartheid n'améliorera pas la sécurité d'Israël, mais elle mutile l'État de Palestine, contribuant ainsi à un climat hostile qui va rendre la solution des deux États irréalisable. Ces activités sont également contraires à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet

2004 et constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève.

De même, nous déplorons la mesure prise par le Gouvernement israélien de retenir les recettes fiscales palestiniennes comme sanction suite à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État non membre observateur. L'élévation du statut de la Palestine par l'Assemblée générale correspond à l'aspiration légitime du peuple palestinien et relève de la décision des États Membres dans l'exercice de leurs droits souverains et de leur libre volonté.

La Namibie partage la conviction qu'il est impératif de parvenir à un règlement juste, durable et global de la question de la Palestine, au cœur du conflit arabo-israélien, pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Rien ne saurait remplacer les négociations pour ce faire, mais le processus de négociation ne peut pas être ouvert à tous. Bien que nous exprimions notre appui à la reprise du processus de paix, nous mettons en garde contre le risque qu'il ne soit mis en orbite perpétuelle sans destination. Le vote de l'Assemblée générale à une majorité écrasante, l'an dernier, a souligné l'urgente nécessité de reprendre des pourparlers décisifs.

Une paix véritable ne peut voir le jour que lorsque les parties au conflit prennent des mesures audacieuses afin de guérir les plaies ouvertes et d'inaugurer une ère d'espoir et d'optimisme. Nous sommes donc réunis ici aujourd'hui pour exprimer notre soutien à la relance du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, y compris le principe de la terre contre la paix, la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, et les accords en vigueur entre les parties israélienne et palestinienne. De même, ma délégation réaffirme le droit légitime et l'aspiration du peuple palestinien à créer son propre État indépendant, et nous espérons qu'un jour le Conseil recommandera son admission à l'ONU en tant que Membre de plein droit.

Ma délégation souhaite préciser une chose. Notre position n'est pas inspirée par un parti pris contre Israël, mais simplement opposée à ses actions. Nous avons reconnu à maintes reprises qu'Israël, comme tout autre pays sur Terre, est tout à fait en droit de jouir d'une sécurité adéquate. Cela doit être reconnu et admis. Toutefois, la quête de la sécurité ne doit pas servir d'excuse flagrante pour violer les droits fondamentaux des Palestiniens. Nous sommes fermement convaincus que la seule façon pour Israël de garantir sa sécurité est de passer par la

création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ce n'est qu'alors que le léopard dormira avec le chevreau, et que le lion et le veau engraisseront ensemble.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à exprimer la profonde gratitude de ma délégation à la présidence pakistanaise pour avoir organisé ce débat public, qui est le troisième à ce jour sous votre présidence.

Il est rassurant et très encourageant de constater que les débats publics du Conseil de sécurité, qui traitent d'un certain nombre de sujets, deviennent réguliers. Ces débats offrent une excellente occasion pour les pays qui, comme le mien, n'ont pas le privilège de siéger au Conseil, de participer, d'échanger des vues et d'apporter une contribution à notre modeste niveau aux discussions internationales.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis décembre 2010, la communauté internationale a assisté à une transformation aux proportions épiques ouverte par une vague révolutionnaire de manifestations, protestations et luttes légitimes pour la liberté et l'émancipation économique dans lesquelles des hommes, des femmes et des jeunes ont fait valoir leurs droits politiques pour apporter des changements à travers tout le Moyen-Orient.

Le Printemps arabe a envoyé un message fort et clair à travers tout le Moyen-Orient et au-delà, à savoir que même le plus fermement égoïste des régimes ne pourra jamais maintenir le statu quo au-delà d'une certaine durée contre la volonté du peuple. Il est donc peu judicieux, pour ceux qui ont perdu tout droit légitime de gouverner aux yeux de leurs concitoyens, de continuer à s'accrocher à leurs fonctions dirigeantes, sans être troublés outre mesure par la perte massive de vies humaines et la destruction de biens qui accompagnent leur soif insatiable de pouvoir.

Nous sommes conscients du fait que, même alors que nous sommes réunis autour de cette table en fer à cheval dans la salle de Norvège, les Syriens ont enduré, et continuent d'endurer, des difficultés et des violences sans mesure, qui leur sont infligées, comble d'ironie, par ceux qui ont juré de les protéger et d'assurer le

bien-être de leur État. Le monde est malheureusement resté impuissant pendant que le régime du Président Bachar Al-Assad persécutait brutalement son propre peuple. Depuis le début du conflit, il y a 23 mois, plus de 60 000 personnes, essentiellement des civils, ont été tuées. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de celles qui fuient cette violente répression a plus que doublé, car de plus en plus de Syriens ne peuvent plus supporter la situation dans leur pays.

C'est pour cette raison que l'ONU, et surtout le Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités que lui a confiées la Charte, doivent assumer une plus haute autorité morale pour prévenir de nouveaux massacres de civils innocents en Syrie. Le Conseil de sécurité doit faire des choix s'agissant de la question syrienne. Le premier choix est de savoir s'il faut poursuivre l'approche actuelle qui est de ne rien changer, en vertu de laquelle certains Membres sont préoccupés par la poursuite d'intérêts et de priorités stratégiques qui ne sont pas étrangères à la souffrance du peuple syrien. Le deuxième choix, et le plus souhaitable, est de souhaiter et de garantir pour les Syriens tout ce dont jouissent les populations respectives de tous les protagonistes, à savoir une vie qui ne soit pas ponctuée par les bombes, les massacres et les fusillades. Pour une fois, il faut remplacer les images d'enfants effrayés au beau milieu de murs qui s'effondrent et de gravats par les rires et les sourires d'enfants heureux entourés de leurs familles.

Le Botswana est l'un des 50 pays ou plus qui ont signé une lettre en faveur du renvoi à la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

Sur un sujet connexe, il est fort regrettable que, depuis maintenant plusieurs générations, les efforts de la communauté internationale visant à trouver une solution durable à la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, soient restés infructueux. Le Botswana n'a cessé d'exprimer sa position dans divers instances selon laquelle la solution des deux États est tout à fait valable. Nous croyons en la coexistence d'Israël et de la Palestine, vivant côte à côte comme deux États souverains partageant non seulement une frontière, mais un désir commun de paix, de sécurité et de prospérité.

Au nom de la paix et de la protection des vies de civils innocents, et pour que les générations futures ne connaissent pas la violence, les peuples du Moyen-Orient doivent embrasser les vertus du dialogue et rejeter la folie de la violence. Nous exhortons donc les parties à ce

conflit à mobiliser la volonté et le courage nécessaires pour surmonter tous les obstacles qui ont empêché jusqu'à présent de parvenir à une issue équilibrée qui soit acceptable pour toutes les parties concernées.

Il est également impératif que tous les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale portant sur cette question particulière soient pleinement mises en œuvre et respectées. Cela contribuera grandement à promouvoir le respect des principes humanitaires fondamentaux, du droit international et du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit.

Le Botswana appuie pleinement l'intensification des efforts diplomatiques internationaux visant à créer une atmosphère propice à la poursuite des négociations, dont l'issue doit être la reconnaissance mutuelle et l'avènement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous souhaitons à cet effet nous associer à l'appel lancé par la communauté internationale enjoignant à chacune des parties de remplir ses obligations et d'agir conformément aux divers instruments internationaux, ainsi que de s'abstenir de toutes mesures propres à saper la dynamique du processus de paix.

Dans ce contexte, le Botswana encourage les deux parties à éviter la violence et à prendre des décisions constructives qui appuient—plutôt qu'elles minent—la paix. C'est pour cette raison que l'État d'Israël doit répondre aux appels lui enjoignant de cesser ses activités d'implantation pour donner de l'élan au délicat processus visant à aboutir à un accord de paix.

En conclusion, un changement en profondeur et des compromis au Moyen-Orient seraient la plus grande des récompenses pour les enfants de la région confrontés constamment au conflit et à la violence, pour qu'eux aussi puissent vivre une vie paisible et digne, à l'instar d'autres enfants ailleurs dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

**M. Al-Hamadi** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de la conduite compétente de ses travaux, notamment la tenue de la présente séance. Je remercie M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé présenté ce matin. Je salue la présence de M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine.

Un fait historique a eu lieu l'année dernière, à savoir le renforcement de la position de la Palestine à l'Organisation grâce au statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU qui lui a été accordé après que la majorité des pays du monde ait reconnu l'État de Palestine. Bien que cela ait tardé, il n'en a pas moins remis la question dans son contexte propre. Cela peut sembler insuffisant, et le consensus international qui s'est dégagé sur le règlement de la question de Palestine et la réalisation de la paix au Moyen-Orient par le biais de la solution des deux États commande tout simplement de reconnaître la Palestine comme État Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. C'est à cet égard que nous invitons le Conseil de sécurité à appuyer les efforts faits dans ce sens.

Malgré ce consensus international, le Gouvernement israélien ne montre pas qu'il est sincèrement intéressé par la création des conditions favorables à la solution des deux États ou qu'il désire véritablement la paix sur cette base. La preuve en est sa réaction à l'octroi à la Palestine du statut d'État observateur et sa décision d'intensifier les activités illégales d'implantation, ce qui a amené 14 membres du Conseil de sécurité à publier des communiqués rejetant catégoriquement ces mesures qui entravent les chances de paix. Par conséquent, nous invitons le Conseil de sécurité à parler d'une seule voix, à exprimer clairement sa condamnation des implantations israéliennes illégales, à appuyer le processus de paix conformément aux mandats internationaux convenus et à faire montre de volonté politique pour promouvoir un règlement juste et durable.

Outre les implantations, l'approche adoptée par Israël concernant Al-Qods ne sert pas la cause de la paix. Nous tenons ici à réaffirmer que les mesures prises par Israël pour judaïser Al-Qods et effacer l'identité arabe et islamique de cette ville sainte sont nulles et non avenues et sans aucun fondement juridique. Al-Qods restera une ville arabe, islamique et chrétienne avec ses mosquées et ses églises. Il n'y aura pas d'État de Palestine sans Al-Qods, et pas d'Al-Qods sans la mosquée Al-Aqsa. Il faut donc que le Conseil de sécurité adopte une résolution portant création d'une commission internationale pour enquêter sur les pratiques israéliennes injustes et sur toutes les mesures prises par Israël pour effacer l'identité et le patrimoine islamiques d'Al-Qods.

Étant donné que la communauté internationale refuse de se pencher sur les souffrances des prisonniers palestiniens, un certain d'entre eux ont entamé une grève

de la faim pour appeler l'attention sur leur situation. Nous demandons qu'il soit mis fin à leurs souffrances et qu'il soit fait pression sur Israël pour les libérer. Nous demandons aussi que soit levé le blocus économique imposé aux Palestiniens et que soient transférés les droits et taxes dus à l'Autorité palestinienne. Outre ces pratiques israéliennes injustes, le recours à l'emploi de la force par les autorités israéliennes à tout moment ne sert aucunement la paix. Nous espérons que le nouveau Gouvernement israélien adoptera une approche qui favorise la reprise du processus de paix et la réalisation d'une paix durable et globale conformément à la légalité internationale.

À cet effet, nous réaffirmons que le règlement de la crise au Moyen-Orient dépend du retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés, du Golan syrien occupé et du reste des territoires libanais occupés par Israël, ainsi que de la fin des violations par Tel-Aviv de la souveraineté libanaise. L'État du Qatar est déterminé à appuyer le peuple palestinien frère jusqu'à ce qu'il exerce tous ses droits inaliénables.

L'État du Qatar participe aux efforts de secours à Gaza qui ploie sous le joug d'un blocus injuste, en aidant aux efforts de reconstruction après la dévastation provoquée par l'agression israélienne. Nous notons à cet égard la visite effectuée à Gaza par S.A le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Emir de l'État du Qatar, en tant que premier dirigeant à se rendre à Gaza assiégée, pour exprimer la solidarité du Gouvernement et du peuple de l'État du Qatar avec sa population et exprimer l'engagement du Qatar à participer à la reconstruction de Gaza en y réalisant un certain nombre de projets liés à la prestation de services de base, notamment la construction d'écoles et d'hôpitaux. Le Conseil de sécurité doit envoyer à Israël un message de fermeté lui enjoignant de mettre fin à l'injuste blocus et de cesser de bombarder les civils.

S'agissant de la Syrie, le Conseil a entendu la semaine dernière des exposés présentés par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navanethem Pillay, et par la Coordinatrice des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Valérie Amos, qui ont bien décrit la gravité de la situation dans ce pays. Je ne veux pas y revenir, mais je dois rappeler qu'au début de l'année, l'Organisation des Nations Unies a publié, et ce pour la première fois depuis de longs mois, une estimation du nombre de victimes en Syrie, qui serait de 60 000; elle a également estimé que le nombre de réfugiés syriens atteindra 1 100 000 avant le milieu de l'année, sans compter

les déplacées à l'intérieur et les millions d'autres qui souffrent d'une pénurie de vivres, de combustible et d'énergie et de l'absence de soins de santé. Tous ces chiffres indiquent que la Syrie est confrontée à une catastrophe humanitaire qui exige une intervention urgente de la communauté internationale pour y faire face dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de la légitimité internationale.

Le seul responsable de la détérioration de la situation c'est le régime syrien, qui a répondu à la volonté de son peuple par des armes lourdes. La communauté internationale, y compris l'État du Qatar, a essayé d'appuyer un règlement pacifique de la crise par divers moyens, notamment en appuyant les efforts du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, dans l'espoir que le régime syrien se rende à la raison. Mais il semble qu'il refuse à chaque fois de voir ces efforts couronnés de succès et s'en sert pour gagner du temps et se donner les moyens de poursuivre sa démarche sécuritaire et meurtrière. En l'occurrence, je me réfère expressément ici aux déclarations du Ministère des affaires étrangères du régime syrien, qui a parlé d'une conspiration contre la Syrie, preuve que le régime syrien n'a aucune intention de trouver une solution positive avec la communauté internationale.

Les rapports qui ont fait état récemment de l'utilisation de substances toxiques par le régime dans la ville d'Homs attestent de l'utilisation d'armes chimiques et montrent bien que le régime n'a aucun respect pour la vie de ses citoyens. Le régime a tué ou blessé des milliers de citoyens, détruit des quartiers et des villages entiers, des écoles et des universités. Il a attaqué des citoyens qui achetaient du pain. Il a commis les pires crimes possibles – massacres de femmes et d'enfant à l'arme blanche, viols, profanation de lieux de culte et pillages.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Sarki** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous souhaitons la bienvenue à cette séance à M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, et nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour l'exposé qu'il a fait au Conseil.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous croyons que la communauté internationale, si elle accorde une attention soutenue et focalisée à cette question, trouvera une solution juste, pacifique et durable à ce conflit.

C'est pourquoi nous appelons Israël à cesser ses activités de peuplement. Les terres palestiniennes sont confisquées pour la construction de nouvelles implantations juives malgré l'opposition de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, comme par exemple la construction de colonies de peuplement dans la zone dite E-1 de Palestine. La construction du « mur de séparation »—acte qualifié d'illégal—est un autre exemple de cette politique. Ces actions ne font que porter atteinte à la viabilité de la solution des deux États et entravent le processus de paix et les décisions relatives au statut final.

Le Nigéria estime que le processus de paix – actuellement dans l'impasse – pourrait être ré-énergisé grâce à des négociations directes entre les parties. Nous engageons instamment le Quatuor à ne ménager aucun effort pour créer un climat propice à la reprise de ces pourparlers. Nous savons bien qu'une volonté politique est également nécessaire. C'est pourquoi nous demandons aux deux parties de se rendre à la table de négociations sans poser de conditions préalables. Il faut changer le statu quo et créer un État de Palestine coexistant dans la paix et la sécurité avec son voisin, Israël, à l'intérieur de frontières reconnues par le reste du monde, et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

La situation à Gaza est préoccupante. Le blocus israélien, qui continue d'handicaper la vie sociale et économique de cette région, a aggravé la situation de la population qui mène un combat quotidien. Ce blocus continu, qui laisse dans une abjecte pénurie les éléments les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants, est une marque sur la conscience collective de la communauté internationale. Il viole le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations Unies et autres conventions dont Israël est signataire. Nous demandons donc à Israël de respecter toutes les obligations figurant dans ces conventions.

Le Nigéria estime que la solution des deux États est le meilleur moyen de régler le conflit de longue date qui sévit au Moyen-Orient. Il reconnaît non seulement le droit d'Israël à exister, mais à exister dans la paix et la sécurité. En conséquence, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par M. Serry en faveur d'une action concertée visant à préserver la solution des deux États.

Ma délégation croit qu'il est possible pour Israël et la Palestine de vivre côte à côte en tant qu'entités souveraines et indépendantes, et que les deux parties au conflit doivent manifester la volonté sincère de négocier. La Palestine doit reconnaître le droit d'Israël à exister, et Israël doit se retirer derrière les frontières de 1967 et céder à la Palestine Jérusalem-Est qui deviendrait la capitale de l'État palestinien. C'est pour cette raison que, le 29 novembre 2012, ma délégation a voté pour la résolution 67/19 de l'Assemblée générale octroyant à la Palestine le statut d'État non membre observateur. Nous attendons désormais avec intérêt l'admission méritée de la Palestine à l'ONU en tant que État Membre de plein droit, indépendant et souverain. Cela n'a que trop tardé et nous espérons que cela se fera cette année.

S'agissant de la situation dans la République arabe syrienne, le Nigéria souhaite un règlement rapide et pacifique à cette crise à la suite d'un processus de réconciliation nationale dirigé par les Syriens eux-mêmes. Nous sommes d'avis que même si le Conseil de sécurité semble être dans l'impasse en la matière et ne semble pas disposé à agir rapidement, cela ne signifie pas que toutes les parties au conflit syrien devraient prétexter de cette situation pour détruire leur pays et continuer à infliger des souffrances indicibles à leur population impuissante.

Les interventions extérieures devraient aider les parties au conflit, au lieu de les polariser et d'exacerber des sentiments qui sont déjà à des pôles extrêmement opposés. Nous déplorons la détérioration continue de la situation en Syrie et notons avec regret que la communauté internationale n'a pas réussi à y mettre fin par la voie du dialogue, de la médiation et de la conciliation. Nous croyons que la communauté internationale, et l'ONU en particulier, a la responsabilité morale de veiller à ce que le Gouvernement syrien et les rebelles cessent toutes les hostilités dans l'intérêt général du pays et de la région tout entière.

Il faut laisser la paix revenir en Syrie, et toutes les parties au conflit doivent respecter l'état de droit et faire montre de décence et d'une considération de base pour les souffrance des populations. La communauté

internationale doit, par conséquent, aider les parties à trouver un terrain d'entente et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, comme des frères et des sœurs. Que le peuple syrien lui-même règle ses différends, avec l'aide d'éléments extérieurs impartiaux et bien intentionnés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Iran a demandé à prendre la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Mottaghi Nejad** (République islamique d'Iran) : Je sais qu'il est tard, et nous sommes tous et toutes épuisés par le long débat tenu dans cette salle, un débat, qui a porté essentiellement sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Mais je prie le Conseil d'être patient avec moi pendant quelques instants afin que je puisse répondre à ce qu'a dit le représentant du Canada à l'égard de mon pays.

Le Canada a encore une fois abusé le Conseil en formulant des allégations sans aucune pertinence à l'égard de mon pays pendant le débat d'aujourd'hui. Dans son discours, le représentant du Canada a évoqué tout particulièrement notre programme nucléaire, qui est essentiellement destiné à produire de l'énergie et de l'électricité. Il est regrettable qu'il ait oublié de mentionner qu'Israël est le seul pays de notre région à posséder des armes nucléaires.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

En ce qui concerne les allégations relatives aux droits de l'homme, je voudrais dire que, malheureusement, les pays qui prétendent être les remparts de la démocratie et les champions des droits de l'homme souffrent de paranoïa politique et manipulent la question des droits de l'homme pour satisfaire leurs visées biaisées et politisées, alors qu'il a été établi par les organes internationaux de surveillance des droits de l'homme que leurs antécédents dans ce domaine sont loin d'être irréprochables.

Le Canada en est un exemple de choix. Il est bien connu qu'au Canada, de larges pans de la population ont vu leurs droits fondamentaux systématiquement bafoués, quelle que soit l'orientation idéologique des différents gouvernements et partis politiques au pouvoir. Que ce soit en matière de respect de ses obligations internationales ou de ses dispositions constitutionnelles et législatives, en matière d'égalité et de non-discrimination, de droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes ou encore de défense des

minorités et des populations autochtones, il semble qu'il n'y ait pas un domaine où le Canada ne se soit déconsidéré aux yeux de l'humanité lorsqu'on parle de respect des droits de l'homme. Je m'arrêterai là pour ce soir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 19 h 5.*